

[m a di mē m po ko di] (Je dirai/mardi mais je ne dis pas encore).

[jé w ka di u] (tes yeux (peuvent te) dire/jeudi) : le témoin explicite : [é pa t "jédi" nō m té di u, m té di u "jé u ka di u"] "ce n'est pas "jeudi" que je t'ai dit, je t'ai dit : "tes yeux peuvent te dire"".

D. Il est à noter que devant les noms de jour et devant les dates, les témoins usent parfois du segment [lé] "le, les" : cf. carte 149 [lé sèz avril, not. 8] "le seize avril" ; [tu lé samdi swa yó sóti, lé jédi swa yó sóti, pu juska vādrédi sē] (Tous les samedis soirs ils sortent, les jeudis soirs ils sortent, jusqu'au vendredi saint). Voir également comm. 2070.

146 Larezonnen ((souhaiter une) heureuse année)

A. Le figement - l'heureuse année > [larézānē 4, 5, larézóné] - se conserve bien ; seul un locuteur (7) le considère comme obsolète. La même régularisation, visant semble-t-il à pourvoir le mot d'une prosthèse, est attestée chez tous les locuteurs qui ont donné le mot spontanément. Autres variantes : [bòn/bón/bōn ané], [bòn/bōn/bō fèt, labòn fèt 1]. Le réun. (ALRÉ I, carte 61) offre "là bònàné".

B. "Souhaiter une bonne année" : [pasé grāmun larézōnē 10, swété larézóné 11, lē ap swété lòt bòn ané 18, m vin swatò u bòn ané 18]. Ce sont les enfants qui souhaitent la bonne année aux adultes, aux aînés de la famille [grā fami yó, not. 11], pour leur garantir une vie longue (not. 10), pour ne pas leur faire injure (not. 15). Quand tu souhaites la bonne année à qqn, il te répond "pareillement" : [épwi mun nā répōn u "parèymā", not. 18].

Le témoignage consigné en notice 11, au premier abord surprenant - "Le premier janvier c'est à la veille du jour de l'an, le jour de l'an, eh bien, c'est le premier jour de l'année, ce jour-là nous demandons à Dieu de nous bénir" - se comprend mieux quand on sait que :

"Le jour des rois (6 janvier), véritable jour de l'an pour le vaudou, des familles entières se rassemblent autour de chaque *oufò* [temple]" (Hurbon 1993 : 107).

148 Madigra (carnaval)

A. On note que les variantes [madigra, madzigra 2, madigra maské 7 ; kanaval] (< mardi gras, < carnaval) connaissent une diffusion importante. L'haïtien présente un changement de sens par rapport au français où "Mardi gras" désigne le "dernier jour du carnaval, qui précède le carême", tandis que "carnaval" dénote une "période réservée aux divertissements, commençant avec le jour des Rois et prenant fin avec le début du carême" (LGRLF).

On ne sait pas si les témoins utilisent les formes qu'ils citent pour désigner le carnaval urbain et/ou les manifestations qui prennent place pendant le carême en milieu rural, dites [rara] : ce terme [rara], donné comme équivalent de [madigra] et de [semēn sēt] en 19, réfère aux bandes qui,

"dès le mardi gras et pendant chaque week-end de la période de carême déambulent à travers les campagnes et à la périphérie des villes, en chantant et

en dansant au son de trompettes de bambou appelées *vaccine* " (Hurbon 1993 : 107).

Le témoin 8, en disant que "le carnaval, on peut le danser à la campagne aussi", indique que pour lui, le mot a les deux acceptions.

[bōmas 4] ou plutôt [bō mas 4] < bon masque, semble plutôt désigner le [rara] (cf. comm. 148).

[sé dó lè mómā kanaval, not. 18] : "Ça doit être le moment du carnaval" (i. e. le moment auquel tu fais référence) : [dó] est ici une variante du verbe modal [dwé] (sens "épistémique").

B. "Brûler mardi gras" (carte 1, not. 8) : cette tradition, en permettant à l'agressivité de se décharger, procède – selon Mirville (1978 : 54) –, d'un mécanisme "de déplacement" :

"Le rituel – écrit-il – varie d'une bande à une autre et d'une région à une autre. En général, on brûle certains objets ; morceaux de linge, masques, de la paille. On danse et chante autour du feu qu'on peut sauter en plusieurs fois. Le feu une fois éteint, on plonge l'index dans les cendres et on fait le signe de croix. Mais au Cap, à l'occasion de cette cérémonie, la société en profite pour sanctionner l'un de ses membres jugés fautifs. A cet effet, on confectionne une poupée qui représente le membre à sanctionner. Cette poupée est brûlée dans un lieu public en présence de toutes les bandes [...] On observe à Jacmel une variante rapprochée du "brûler" capois. C'est le "Papa Mardi-Gras" grosse poupée attachée à la queue d'un cheval et traînée à travers la ville pour être brûlée à la fin des festivités".

C. Réun. (ALRé 61) "má:ʔdi grà" (mardi gras). Guad. (LMPT) "kannaval".

149 Rara (festivités faisant suite au mardi gras)

A. "Les cortèges de Rara, ainsi appelés du nom de la crécelle – moulinet de bois ou de fer-blanc – qui accompagne leurs déplacements, circulent dans les campagnes pendant la semaine sainte catholique, jusqu'au lundi ou mercredi de Pâques". Au contraire des Carnavals, les Rara n'ont pas droit de cité en ville, sous peine de voir leurs tambours crevés par la police locale" (Kerboull 1973 : 117).

Cette carte permet de préciser quelque peu les données de la carte précédente. Certaines des variantes, [walradi, walwadi, 9], [kalórin, 16], ne figurent dans aucun des dictionnaires consultés.

[réjmā, 1] < régiment : pour Peleman (1978), le mot "réjiman" désigne une troupe, une bande, un grand nombre. Les groupes constituant les "rara" sont parfois très importants.

[rara] : cf. comm. 148 A.

[sémēn sēt, 19, 20] < semaine sainte.

[papa rāmó, 4] "papa rameaux" : cf. comm. 148 B "Papa Mardi-Gras" ; (cf. comm. 1549 pour une autre valeur). L'emploi pourrait être métonymique. Il peut également avoir été cité par association d'idées.

B. [bān rara] : "bandes de rara" : elles ont un propriétaire, qui est parfois un prêtre vaudou et leur siège social est assez souvent un temple. Un grand nombre de ces propriétaires considèrent, selon Mirville *op. cit.*, les bandes de rara comme un bien à exploiter. Chaque bande connaît une organisation hiérarchisée et a son trésorier, ainsi que ses quêteurs dont le rôle est de percevoir des rétributions, sous forme matérielle ou en espèces sonnantes et trébuchantes, en retour de la prestation fournie. Les participants, à l'exception du [majò jō], ne sont pas déguisés.

L'un des témoignages concorde avec ce que dit Paul (1962) du "rara", présenté comme un cycle de festivités allant du mercredi des cendres au lundi de Pâques : "Après le mardi gras, vient le temps de la semaine sainte ; à ce moment-là tous les "rara" sont dehors ; la semaine sainte, au moment du carême" (not. 19).

Signalons enfin que les bandes de rara peuvent avoir, au moins dans certaines régions, un caractère magique prononcé (magie noire ; cf. à ce sujet, Kerboull 1973 : 117-18).

151 Latousen, fèt demò (Toussaint)

A. La prosthèse est générale (exception en 10 : [tusē]).

B. Si certains témoins (1, 3, 9, 13, 17, 20) font la distinction entre les fêtes du 1er et du 2 novembre, on est frappé de voir que d'autres au contraire (4, 7, 10, 14, 16) utilisent comme variantes les mots [fèt latusē, latusē, tusē] < la Toussaint et [ju mò^r4, fèt mò, fèt demò/démò, fèt lèmò] < jour des morts, fête des morts ; ou encore englobent les fêtes de novembre sous les termes génériques [lèmò, fèt lèmò, 5]. C'est probablement parce que l'usage s'est répandu de fêter les morts le 1er novembre, mais c'est sans doute aussi parce que :

"L'une des fêtes les plus importantes du vaudou est la cérémonie en l'honneur des Iwa de la mort, les Iwa Gédé, qui a lieu, dans la plupart des oufò, les *1er et 2 novembre*" (Hurbon 1993 : 94 ; nous soulignons).

Le témoin du point 15 (notice) fait d'ailleurs une allusion explicite au vaudou : "A la fête des morts, tu sarcles, tu sarcles le cimetière autour de la tombe, tu traces des "vèvè" (symboles dessinés des "Iwa") ; ça veut dire qu'on débarrasse le mort des saletés, des mauvaises herbes".

Cependant pour ce témoin, [latusē] ne dénote pas la fête des morts, mais le commencement des pluies (cf. notice). Voir aussi comm. 115 A (pluie de Toussaint : soleil et pluie, arc-en-ciel "qui boit de l'eau").

[mès demò, 16, 18] : "[...] l'une des plus importantes demandes du vaudouisant à l'église catholique demeure la messe des morts" (Hurbon 1993 : 86).

C. Réun. (ALRé 61) "là tusē, là fèt dé mò:^r, la fèt simityè:^r". Cette dernière variante est à mettre en rapport avec la donnée haïtienne [fèt s^himityè, 7]. Guad. (MB) ?.

152 Nwèl (Noël)

A. [nwèl/ nwal/nówèl] < Noël : la variation d'aperture est également attestée pour les cartes 88, 279, 318 ; mais sur ces cartes, il s'agit du traitement ancien et dialectal du groupe [oi], ce qui n'est pas le cas ici. Dans certaines variantes, on

observe l'addition d'une semi-consonne d'appui [w] pour éviter une diérèse. Un cas similaire de complexification a été vu lors de l'examen de la carte 127 [jijē].

Autre forme citée : [fèt nésās 8] < fête de la naissance.

B. Réun. (ALRé I, carte 61) "nòèl, nwèl". Guad. (LMPT) "nowèl, nwèl", (MB) "nwèl/nouèl".

C. "... Il a vu Noël avant janvier" (not. 8) semble erroné et pouvoir être corrigé par "Ah mon vieux, un tel a vu le jour de l'an avant Noël" (15). Malheureusement les témoins ne livrent pas le sens de cette sentence (cf. en français, "Faire Pâques avant les Rameaux" : consommer le mariage avant qu'il ne soit célébré, d'après LGRLF).

D. Pour le témoin 9, Noël est la plus "républicaine" de toutes les fêtes qui se célèbrent en Haïti : [apré sa lòt fèt yó sé fèt sē, mē jw nwal sé fèt républik] "en dehors de ça, les autres fêtes ce sont les fêtes des Saints, mais le jour de Noël c'est la fête de la République".

157 Aswè (soir)

A. [aswa 8, 14, aswè] < à soir : on note que le traitement dialectal ancien du groupe "oi" se maintient à peu près partout (cf. aussi comm. 274 sur la variation pwal/pwèl). En guad. cette alternance s'observe également.

[léswa] < le soir.

[jis óswa 17] < au soir.

[asulta lapremidzi 4] < sur le tard : voir le réun. *in* comm. B.

[swaré 8] < soirée.

Il est à noter que certaines des variantes proposées [nānwit, sòlé kucé, sòlèy kucé, sòlèy kucé, a labrèn 10, lajélis 1, a lājélis 20, lè latè kuvri 3] ont déjà été recueillies en réponse à la question visant à obtenir les mots créoles pour "nuit" (cf. comm. 95, et aussi 76 et 81). Avec [sòlèy kucé et var., latè kuvri], le vocabulaire descriptif situe ce moment-charnière par rapport à la position du soleil et à ses effets (la terre apparaît comme couverte).

B. Réun. (ALRé I, carte 62) "àswá:^r, se swá:^r" (ce soir), "le swá:^r" (le soir), "sultá:^r, siltá:^r, tá:^r" (tard). D'après RC (1974 : 686), le mot réun. [aswa^r] existe aussi en rod., mau., seych. et en français canadien. "Il semble pouvoir être rattaché à des tours voisins qu'offrent plusieurs parlers de l'Ouest (FEW, XI, 517, A)". Guad. (LMPT) "aswè" (ce soir), "oswa, oswa-la, oswè" (ce soir, à ce soir), (MB) "o swa-la" (ce soir), "swè" (soir, nuit) ; on constate que la variante présentant le traitement ancien du groupe [oi] se conserve également.

159 Ki lè ? (quelle heure ? quand ?)

Si l'on en juge par les discours recueillis, il semble que l'enquêteur n'ait pas toujours posé la même question : une question (indirecte périphrastique visant à obtenir en créole : *quelle heure as-tu ?*) a suscité les réponses 1, 3, 4, 5, 7, 8, 10B, 14, 16, 17, 18, 20 ; une question du même ordre (mais ayant pour but de susciter le mot pour *quand ?*) a entraîné les réponses 2, 9, 10A, 11, 15.

A. [a ki lè 2, ki lè, kèl lè 1, a kèl è 13, 16, a kèl dat, not. 13] < à quelle heure, à quelle date = "quand" : la variation est liée à la forme du déterminant interrogatif et aussi à la présence/absence d'un élément issu de la préposition "à". A cette liste, on peut ajouter une variante recueillie dans le Nord à propos d'une autre question (cf. carte 2119, not. 3) : [ki lè pu m rété tãn u ? ki kã (pu m rété tãn u) ?] (quand dois-je rester à t'attendre ?).

Traductions : "Il me demande quand je suis sorti" (9), "Demoiselle, quand es-tu sortie de chez toi ?" (not. 9), "Quand dois-je le faire ?" (10), "Je ne sais pas quand il est parti" (11) ; "Madame, quand/à quelle heure es-tu sortie hier ?" (13) ; "Quand as-tu fait telle chose ?" (13).

[ki lè {^yi, li, i} fè {la, kōnya}] < quelle heure il fait là ? quelle heure il fait comme on est là ? = "quelle heure est-il ?". Dans ces expressions, le premier élément ne semble pas connaître de variation. Mais pas plus que dans les tours précédents, il n'est optionnel. L'adverbe est le plus souvent [la] : dans ce contexte, [la] est une adverbe de temps (cf. pour un cas comparable, comm. 119 B). Les locuteurs dans leur grande majorité utilisent le verbe [fè] à la troisième personne dans l'interrogation (directe comme indirecte : "j'ai besoin de connaître quelle heure il fait", 18), mais on trouve aussi la copule [yé] ("être" ; 3ème p. sg.) ou [gē] ("avoir" ; 1ère p. sg.) : "je ne sais pas quelle heure il est" (17) ; "je ne sais pas quelle heure j'ai là, quelle heure il est" (20).

Dans les interrogations indirectes (1b, 9, 10, 11, 17, 18, 20), on trouve les mêmes interrogatifs qu'à la forme directe, sans changement dans l'ordre des mots. Les phrases introductrices offrent des verbes comme [mãdé 1, 9, gadé 10, kōn 11, 17, 20]. Voir en complément la carte 2000 ("Quand").

Dans le *Manuel* de Ducœurjoly (1802), le déterminant interrogatif se présente sous deux morphes «qui» et «qué» : «qui l'hor ly est ?», «qué temps ly fair ?» (quelle heure il est ? quel temps fait-il ?).

L'emploi de [ki] à côté de [kèl] comme déterminant interrogatif ne pose pas de problèmes : RC (1974 : 728) relève ce mot en réun., et aussi en mau., en rod., en mart. et en haïtien, et en retrouve la trace en normandie (*ki* : adjectif masculin et féminin, d'après Moisy 1887). Il a, par la suite (1990 : 133, 1993 : 116), démontré qu'il était facile de trouver des attestations dialectales de cet adjectif interrogatif. C'est que :

"la langue populaire et/ou régionale des colons du XVII^e siècle présente, sur bien des points, des traits que la grammaire historique du français considère comme disparus depuis un ou deux siècles [...]. Or, au X^e siècle, l'opposition moderne entre "qui" (pronom) et "quel" (adjectif interrogatif) ne s'établit pas dans les mêmes termes : "quel" (et sans doute aussi ses formes dialectales du type "qui") peut être aussi bien pronom qu'adjectif [...]".

Et Brasseur (1990 : 564 ; cité par Chaudenson 1993) note que "l'emploi de *qui* pour interroger sur les choses, encore courant au XVII^e siècle, a aujourd'hui disparu de la langue littéraire [...]. Il est resté en usage dans les parlars du Canada (GPFC), de Louisiane (Ditchy), comme dans ceux de l'Ouest de la France (ALF 1416) entre autres".

B. Réun. (ALRé I, carte 63 et aussi RC 1974 : 15) "kèl è:f/kèl è:f u là sò:f ti ? " (à quelle heure es-tu sorti ?).

L'élément interrogatif "ki" est attesté en guad. (LMPT) "ki lè i yé ?" (quelle heure est-il ?), "ki lè a-w ?" (quelle heure as-tu ?).

C. Voir également les comm. 68 et 2000 ("Quand").

161 Timoun "alèkile" pa respekte granmoun (de nos jours, désormais)

A. [alèkilé, alakilé 10, alèkil^é 11, a^ykilé+7] < à l'heure qu'il est. Le tour paraît complètement figé en haïtien, ce qui n'est pas le cas en réun. (cf. *in* comm. B comm. B, les formes "a lè:f kilé" et "à lè:f d ójò:f d'wi" (litt. "à l'heure qu'il est", "à l'heure d'aujourd'hui").

[nā tā sa a 1, tā jodi a 9, tā alèkilé, not. 13] < dans temps çà, temps aujourd'hui, temps à l'heure qu'il est. Cf. en réun. les locutions formées avec "tā".

[kulya, kunya, kōnya, kōnya, kulyéa, kulyé, kunyé^a, kunyé(y)a] < comme on est là. Cet adverbe est issu d'une expression syntaxique dont on peut retrouver la trace en créole : [ku nu yé la: 9] "comme nous sommes là". Cependant, il nous semble que l'expression est beaucoup moins fréquente dans le discours que l'adverbe qui en est dérivé. Quoiqu'il en soit, on observe un phénomène de "boucle" entre syntaxe du français et morphologie du créole et entre syntaxe et morphologie créoles. Cf. également carte et comm. 2123.

On a, dans quelques créoles de l'Océan Indien, un adverbe proche : "kóméla" (réun. : maintenant, de nos jours), "kóméla mèm" (seych. : tout de suite). RC (1974 : 957), qui le relève uniquement en réun. et en seych., le classe parmi les néologismes créoles (par changement morphe-sémantique) : l'adverbe "paraît issu - écrit-il - des expressions "comme c'est là", ou "comme il est là", tours qui soulignent l'aspect ou l'état d'une réalité dans le moment présent" Du fait de son absence en mau. et en rod. (qui ne connaissent qu'"astè:f la" dans le même emploi) et de sa présence actuelle en seychellois, il fait l'hypothèse que le mot a pu devenir d'usage courant seulement vers le milieu du XVIIIe siècle et concurrencer l'adverbe "astè:f" (forme dont usait le "bourbonnais").

L'haïtien et le réun. présentent donc des formes qu'à la suite de Benveniste (1974 : 171), on appellera des "conglomérés" ("unités nouvelles formées de syntagmes complexes comportant plus de deux éléments"). Le jeune âge de ces adverbes, la possibilité d'utiliser la comparaison entre créoles font que les éléments des conglomérés sont encore reconnaissables.

L'enquêteur a utilisé l'énoncé-exemple pour susciter les formes sans avoir à les produire lui-même : on a ainsi l'occasion de constater que l'adverbe peut accompagner un nom déterminé ou non [timun jodi yó 15, timun jodi a 11, timun kunya yó 8, timun kunyé(y)a yó 16, timun alèkil^é yó 11, t_simun alèkilé 3, 17, timun kulya not. 1].

B. Réun. (ALRé I, carte 65) : "a lè:f kilé, kóméla, astè:f, mēnnā, dān tā koméla, dā l tā kóméla, à lè:f d ójò:f d'wi" (de nos jours, à présent). Guad. (MB) ? ; (LMPT) "aprézan, jòdijou, jòdi, alèkilé, konyéla" (aujourd'hui, actuel, actuellement).

C. "Les enfants d'aujourd'hui", "les enfants de maintenant" sont pourvus, par la représentation populaire, de nombreux défauts : ils ne respectent plus/pas les

adultes (3, 17), ils manquent de respect aux adultes (not. 15), ils sont mal élevés (8, 11, 18), ils sont turbulents (11). "Oui enfants d'aujourd'hui, vous êtes mal élevés ! Maintenant, il n'y a plus d'enfants" (18). Le témoin du point 1 déclare : "Nous sommes entrés dans une nouvelle époque. Et les enfants qui sont nés dans cette époque ne respectent absolument personne. De nos jours, les enfants, tous les enfants, se mêlent des affaires des adultes" (notice).

"Les enfants d'autrefois" [timun avā yó 5, timun ayè, not. 15, timun lōtā yó, not. 15] : "Ils respectaient les adultes, ils avaient l'habitude de les respecter" (notice 15).

162 "Lontan" lavi pa te chè konsa (autrefois, jadis)

A. [lōtā, lōtā, nā tā lōtā 9] < longtemps, dans temps longtemps. Le mot créole présente un changement sémantique.

Parfois les témoins usent d'un composé par redoublement, simple ou double : [lōtā lōtā lōtā 2], [lōtā lōtā 9]. Il semble que la réduplication de l'adverbe implique pour le témoin 9 une transformation sémantique. Ce procédé discursif du redoublement sert, entre autres, à marquer l'intensité de l'adverbe ou de l'adjectif en créole. Ici, il marque l'intensité forte (il y a très longtemps) : [lōtā lōtā m pa t prezā óswa m pa t la ; lè yó té fè bagay sa sé té dèyè m, m pa t kó gē kónésās 9] "Il y a très longtemps, je n'étais pas présent ou bien (on peut dire aussi) je n'étais pas là ; quand ils ont fait ça, c'était avant moi, je n'avais pas encore la connaissance".

Dans cette phrase, on note que [dèyè] (< derrière) est utilisé dans l'expression de la localisation temporelle (relation temporelle entre un événement antérieur et un point de référence donné). Ici le témoin prend comme moment de référence ("origo spécifique", Klein 1989), le moment de sa naissance (ou éventuellement le moment antérieur à son âge de raison). Et il exprime la relation temporelle entre cette "origo" et un événement précédent (tèl bagay, bagay sa : telle chose, cette chose-là) au moyen de [dèyè] "avant". Une fois de plus, on observe un lien entre localisation spatiale et localisation temporelle.

Un énoncé - celui du point 18 - permet de mieux cerner la valeur de [kèk, kèlké] < quelques. Le témoin en effet glose [baay sa pa pasé kunya, l pasé lōtā] "ça ne s'est pas passé récemment, ça s'est passé il y a longtemps" à l'aide de [pasé kèk ju, kèlké dat]. [kèk], [kèlké] sont des quantificateurs nominaux et la détermination quantitative qu'ils fournissent est relativement précise (une grande quantité de). On sait par ailleurs que "quelques" comme quantificateur de la pluralité a une valeur différente en français standard : il s'utilise "normalement pour une quantité présentée comme petite" (Arrivé *et al.* 1986).

On relève que, comme pour la carte précédente, l'adverbe peut qualifier un nom et qu'en cas de qualification, un déterminant ne semble pas obligatoire : comparer [timun ayè yó 15, timun lōtā yó 15] et [timun yè 11, tsimun lōtā 3]. [lè m té timun lōtā 20] "Quand j'étais petit" (litt. quand j'étais un enfant d'autrefois)

Cf. carte 161 (notice 13) : [tā lōtā avèk tā akèkilé pa mèm] "Le passé (lointain) et le présent ne sont pas les mêmes" (non identité).

B. La comparaison entre créoles est fructueuse puisque le réun. (ALRé I, carte 67) présente des formes très proches "lōtā, dā tā lōtā", de même que le quad. : (MB) "an tan lontan" (autrefois) ; (LMPT) "avan, an tanlontan, lontan".

A propos du sens "autrefois" qu'offre "lôtā" dans de nombreux créoles (réun., seych., rod., mau., et mart.), RC (1974 : 794) conclut, bien qu'il n'en ait pas trouvé d'attestation ancienne, qu'il s'agit d'un tour dialectal français. Les données haïtiennes viennent encore renforcer, si besoin était, une telle conclusion.

C. Traductions : C'est autrefois qu'il y avait ... autrefois il y avait des enfants (18 : sous-entendu : il n'y a plus d'enfants). Les enfants d'autrefois avaient toutes les qualités : ils n'étaient pas dans les jupes des adultes (1), ils les respectaient (3, 8), ils étaient bien élevés (5), ils étaient plus obéissants (7), ils ne sifflaient pas les adultes (10).

164 **Avan lè pa lè, "apre" lè pa lè non plis (après)**

A. Le créole dispose de plusieurs moyens pour exprimer cette relation temporelle :

- adverbess simples : [aprè, après, apwè 3, apwé 14, ān après 8] < après ; [dèyè]

< derrière ;

- expressions du type [lè^r pasé 4, lè fini 15] < l'heure passée, l'heure finie ([fini] comme [pasé] exprimant le caractère révolu, clos d'un événement),

- comparatif [pi ta 13] < plus tard.

L'usage de l'adverbe déictique-anaphorique [dèyè] comme localisateur temporel est intéressant. En ce qui concerne le français, LGRLF relève cette "nuance temporelle" de "derrière" ("se lever derrière qqn") en la glosant comme rare.

Dans le comm. 162 A, on a vu que ce mot est également - au moins pour un témoin - le localisateur temporel symétrique (avant).

Traductions : je suis arrivé après (5) ; après, quand nous aurons fini de manger, nous irons nous baigner (8), qu'est ce qui s'est passé après moi ? (= après mon départ) (9), je suis arrivé tout de suite après (11), nous sommes arrivés après (14), il a mangé après moi (16), après on continuera, après on reviendra (15), après ça tu partiras (17), après, il faut que j'aïlle biner le "jardin" (18).

B. Réunion. (RC) "après". Mau. (HB) "apre". Guad. (MB) "apwè", (LMPT) "après, aprèsa, dèyè".

165 **M te fèt "sou" prezidan X (je suis né "à l'époque de ...", "du temps du" président X)**

A. Sur la carte, les noms des différents présidents cités sont signalés par une majuscule initiale ; ils sont suivis de l'indication de la période de leur mandat.

B. L'alternance [m té fèt/m fèt] "je suis né" permet de remarquer l'omission assez générale du marqueur prédicatif "passé" (1, 3, 4, 11, 14, 15, 16, 17, 18). Ce phénomène d'"économie syntagmatique" a son analogue en mauricien moderne (cf. Véronique (1993 : 131), qui associe de telles omissions à la mise en discours de la temporalité) et ancien (voir également Chrestien, cité par Chaudenson 1981b : 207). Le marqueur [té] fait aussi l'objet d'ellipses dans le *Manuel* de Ducœurjoly. Dans tous ces états de langue, le temps est recouvrable à partir du contexte. Klein (1989 : 148) fait de l'ellipse grammaticale l'une des manifestations les plus centrales de la

dépendance au contexte. Ici en l'occurrence, l'élément omis [tè] peut facilement être reconstruit par l'allocutaire à partir de ses connaissances parallèles.

"Pendant le règne de, à l'époque de, du temps de ..." : [nā prézidā 1, 3, nā rēy prézidā 4, nā rēy Jākíód 4, 5, nā rēy a Jā klód 4, nā tã Jā klód 5, nā tèt ané 11, nā tèt dat 11/su prézidā 7, su karāt sis 7, su Leskó 7/1^è su grān mwē 9/āwó prézidā 20]

< pendant le règne de..., < sous..., < l'heure sous..., < en haut...

LGRLF offre "sous" avec une valeur temporelle ("sous Hugues Capet", "sous l'Ancien Régime"). Il est intéressant d'observer la répartition des formes, celles en [nā] (1, 3, 4, 5) dominant dans le Nord, et celles en [su] connaissant une diffusion plus éclatée. Ceux des témoins qui ne précisent pas de nom de président usent du déterminant indéfini préposé : [tèt prézidā 6, 18] "tel", ou encore d'une forme figée postposée, issue de la nominalisation de "tel" par l'article indéfini : [prézidā ètèt 6] < un tel, "président un tel" : comme en français, [tèt] en créole "indique la détermination fictive, indifférente à l'identité spécifique de l'objet désigné" (Arrivé *et al.* 1986). L'élément [ètèt] mériterait l'appellation "pronom" dans la mesure où il remplace effectivement le nom propre dans un groupe de deux noms juxtaposés. Il faut ajouter qu'en créole [ètèt] fonctionne également comme pronom indéfini représentant (au sens non étymologique du mot "pronom").

C. Traductions : [m té fèt mēm lè prézidā té môté a 2] < monter (sur le trône), "Je suis né juste au moment où le président a accédé au pouvoir" ; [1^è su grān mwē pa t kó gē baay sa yó 9] "A l'époque de ma grand-mère, il n'y avait pas encore ces trucs" ; [ané u té fèt la, kiyès prézidā k té su palé a ?, not. 20] "L'année où tu es né, quel président était au palais ?" ; [m òdwa fèt su prézidā Divalyé, 15] "Je dois être né sous le président Duvalier" : ici le verbe [òdwa] modalise un verbe ; il a un sens "épistémique" (Leblanc 1989 : 47). On a donc, à ce stade, relevé plusieurs occurrences pour ce modal dues à des contraintes morphologiques (cf. aussi comm. 148 A, [sé dó lè mómā kanaval] "C'est peut-être au moment du carnaval" où dans ce contexte le modal a plutôt un caractère adverbial).

166 Nous faisons comme cela "depuis toujours"

A. Le marqueur temporel [dépi] (< depuis), qui introduit une durée, pose un point de départ-repère et se combine à différents éléments (adverbes, verbes actualisés, etc.) pour fournir un répertoire varié d'expressions.

[dépi lôtā, dépi kōbyē dé tã, dépi ó kòmāsmā, dépi āsyēté, dépi dat, dépi isā, dépi nātikité, nā ginē, dépi tã ā] < depuis longtemps, combien de temps, au commencement, ancienneté, date, l'antiquité, dans Guinée (Afrique mythique), temps. Les autres formes ne renvoient pas à des temps reculés, mais à des événements singuliers de la biographie des témoins :

[dépi m té timun, dépi m piti, dépi m vin nā fè pitit, dépi m lèvé, dépi m fèt] : "Depuis que je suis enfant, depuis que je suis petit, depuis que j'ai commencé à avoir des enfants, depuis que je suis élevé, depuis que je suis né".

"(C'est) comme cela que j'ai (nous avons) l'habitude de faire" : [kōsa m tuju kōn fè 1 1, sé kōsa nu té tuju kōn fè y 3, alò sé kōsa m kōn fè y 4]. "Depuis le temps que je travaille la terre, c'est comme cela que je la travaille" : [dépi isā m ap travay tè 4a é kōsa m travay li 8] ; "depuis toujours, c'est comme cela que j'ai l'habitude de faire" : [dépi tã ā é kōsa m té kōn fè 1 14] . "Depuis toujours ce truc, ça s'est

toujours fait" : [dépi lōtā baay sa sa tuju fèt 13]. Sur cette carte également, on relève parfois l'ellipse du marqueur de passé [té] (cf. comm. 165).

En deux points, est constaté la copie de l'adverbe : [v déjà kōn fè l déjà 1, nu déjà kōn fè l déjà 16]. Il existe en haïtien d'autres constructions où un élément se trouve ainsi répété (clivage du prédicat et redoublement verbal, cf. Piou 1982).

B. Réun. (ALRé I, carte 68) "dépwi tuju:", dépi tultā, dépu lātikité, dépu le kómāsmā". Nous n'avons pas retrouvé trace de locutions du même ordre dans les dictionnaires du quad. consultés.

167 Expressions concernant les temps reculés

Beaucoup d'expressions imagées sont employées pour désigner les temps reculés, et la comparaison avec le réunionnais s'avère parfois très instructive.

- référence aux temps bibliques : [āsyē tēstamā 19] < Ancien Testament ; réun. (ALRé 67) "dā l tā lāsyē tēstamā"

- référence aux temps très anciens : [tā ātikité 4, 17, ā tā ātikité+ 4, dépi lākité 6, 1 a gē syèk dépi l pasé 1, i ka pasé syèk dé syèk 2, (sé dépi) nā syèk é dé syèk, not. 15] < antiquité, siècles, des siècles et des siècles. Réun. : "dā l tā lātikité", "nānā dé syèk é dé syèk".

Les deux créoles font bien sûr référence à l'esclavage : [āsyē lēstravaj 4, lōtā sé té ō tā èsklavaj, not. 13] (à noter le remplacement du groupe consonantique complexe [skl] par [str]). Le témoin 4 fait le commentaire suivant : "Ils nous ont réduits en esclavage en Haïti ; c'était des nègres de Guinée que nous étions, venus d'Afrique". Réun. "dā l tā lèsklāvāj".

- référence à la Guinée mythique : [dépi nā Ginē 10, nā Ginē 14, 16, lōtā Ginē 16].

Autres expressions, construites avec [tā] < temps : [li dā tā lōtā 3, tā lōtā, tā āsyē, tā grā mun lōtā, āsyē tā lōtā, āsyē tā, tā ékléré, dū tā lōtā] : cf. réun. "dān tā lōtā", "dā lāsyē tā". Guad. (LMPT) "an tan lontan"

[lōtā 1, 2, 3, 19, 11, 13, 14, 15, 16] (< longtemps) signifie "autrefois, jadis". Dans la notice 13, on observe un redoublement de cet adverbe temporel. Cf. comm. 162

Le proverbe fourni en 8 signifie littéralement "Du temps où le petit concombre se disputait avec l'aubergine".

168 Granmoun lontan (les gens d'autrefois)

A. Il n'est pas certain que les formes recueillies désignent invariablement les "gens d'autrefois" : la glose 15, "ces gens entrent dans un âge avancé", soulève un doute.

- [grā mun lōtā] connaît une diffusion importante, mais il existe tout de même quelques variantes : [āsyē zāsèt, ras āsyē zāsèt yó 4, āsyē grā mun 2, 11, grān lōtā 13] < ancêtres. [grān] est le mot pour "grand-mère".

"Les gens d'autrefois ne sortaient pas dans le serein" (20 ; cf. comm. 114 "Serein").

- [bān āsyē 20] "les anciens" : ici [bān] est, comme dans les créoles de l'OI, une marque de "collectif" (dans l'OI son évolution va jusqu'à la grammaticalisation complète, ce qui n'est pas le cas en haïtien). RC (1974 : 956) note à propos de ce mot, dont il n'a pas trouvé de trace dans les créoles de la Caraïbe, que "le créole paraît avoir utilisé de façon systématique pour la formation de pluriels (collectifs) un tour du français populaire ; ce changement, ajoute-t-il, a sans doute été rendu

nécessaire par les confusions que pouvait entraîner la disparition des marques de nombre". Nous avons déjà rencontré une occurrence de ce classificateur avec une valeur distincte : [lè sa lajunē lōg... lò w a fè ò bān travay, carte 120 point 19] : "à ce moment-là, (ce sera) les jours longs, quand tu feras une grosse quantité de travail". L'étude de ce morphème se poursuit dans le comm. 829 B.

- [mun èmòsmā yó, grā mun èmòsmā yó 16] < commencement ? déformation aberrante ?

B. Réun. (ALRé I, carte 68) "grā mun lōtā, bān vyé zāsyē, bān zāsyē, lè vyé zāsèt, etc.". Guad. (MB) "moun lontan" (une personne du temps jadis).

171 Se dat (il y a longtemps)

A. [lōtā, lōtā lōtā, lōtā mēm, byē lōtā, trè lōtā, byē syèk, ò bō kadè, ò bō kadè dé tā] < longtemps, longtemps même, bien longtemps, très longtemps, bien des siècles, un bon quart d'heure de temps.

On note que rares ont été les informateurs qui ont fourni spontanément la variante-témoin (celle du titre de la carte) ; mais en revanche les expressions fondées sur [dat] (< date) sont nombreuses (cf. en français moderne "ils se connaissent de longue date" : depuis longtemps, d'après LGRLF) :

[dat 6, 8] < date ; [sé dat 1+, 5+, 18+], [é dat 15], [ki dat 2], [dépi dat 7] ; [tān dat 14] "tant de temps" (postposé). Cette deuxième série de tours (à l'exception de 14) permet, semble-t-il, aux locuteurs de s'écarter de la répartition "normale" de l'information (où l'information ancienne précède l'information nouvelle), y compris quand la copule est omise (ellipse). Dans la première série, la règle de la "dynamique communicative" croissante des énoncés (Klein 1989) est en général respectée ; à noter cependant l'exception [byē lōtā m té fin fè li 11] "(il y a) bien longtemps que j'ai fini de le faire).

On note dans cette carte des occurrences du verbe plein [fini] (qui tiennent bien sûr au questionnement de l'enquêteur) :

[m fini n lōtā 8] : "je l'ai fini il y a longtemps" ; [m fini lōtā 3] : "j'ai fini il y a longtemps" ; [dépi dat mwē fini 7] : "il y a longtemps que j'ai fini" ; [m fini tān dat 14] : "j'ai fini il y a longtemps" ; [a m gē tā fini lōtā mēm ! 20] : "ah j'ai eu le temps de finir il y a bien longtemps" ; [é dat m fini 15] : "il y a longtemps que j'ai fini".

On relève la présence de l'expression aspectuelle [fin] (valeur d'accompli), proche morphologiquement et suivie d'un verbe principal : [m té řin fè l trè lōtā 11] (combinaison avec la particule pré-verbale de temps) : "J'avais fini de le faire depuis très longtemps" ; [dat m fin travay travay sa a 8] : "il y a longtemps que j'ai fini de travailler à ce travail" ; [m fin fè l lōtā 6] : "J'ai fini de le faire il y a longtemps".

B. Réun. (ALRé I, carte 68) "nānā lōtā, nā ò bō péc d tā, i fè lōtā mwē là pà vi à vu, dépwī lōtā". Guad. (MB) "lontan" (il y a longtemps), (LMPT) "lontan" (il y a longtemps, autrefois, jadis), "avan" (autrefois)

172 Talè a, titalè a, toutalè a (il y a un instant)

A. [talè a, titalè a, titalè a la, kitalè^r ?, kitalè a, sé talè a 18, sé talè a la 10 5 ; talè a talè a 18] < tout à l'heure : variation de point d'articulation (cf. aussi cartes 199, 254, entre autres).

En français, "tout à l'heure" peut marquer un passé très récent comme en créole (LGRLF : "Je l'ai vu tout à l'heure, il ne peut être bien loin"), ou au contraire un futur proche ("Ne vous inquiétez pas, il va rentrer tout à l'heure"). Le créole présente aussi cette seconde valeur (cf. notice 18 [talè m ap vini]. Voir également carte 2161, pt 3 : [n a wè talè] "nous nous verrons plus tard", et carte 2173 "Dans un instant").

Les formes sont souvent associées dans les énoncés des témoins aux expressions aspectuelles (passé récent) [sòt] < sortir de + inf., "venir de" ou [fèk] < faire que, "venir juste de", ou encore à une combinaison [fèk sòt 16], précédant un verbe principal.

B. Réun. (ALRé 70) "tâlè:^r là" (il y a un instant), "tâlè:^r" (dans un instant). Guad. (MB) "talè" (tout à l'heure), (LMPT) "talè, toutalè" (bientôt, tout à l'heure). A propos de "talè:^r" également attesté en mauricien et en seychellois, RC (1974 : 871) note que "le créole a conservé la prononciation populaire et dialectale de "tout à l'heure". (La comparaison des parlers prouve en effet qu'il ne s'agit pas d'une évolution phonétique propre à l'un d'eux.)"

Pour les trois créoles haït., réun. et guad. (LMPT du moins), c'est la présence du déterminant qui entraîne la valeur "passé proche" et son absence, la valeur "futur proche" de l'item considéré. On vérifie ainsi que dans ces langues, "un même terme peut être associé à des sens différents en fonction des paramètres grammaticaux avec lesquels il se combine immédiatement" (Franckel 1992 : 204, à propos du français).

173 Jis, jous, jouk (jusqu'à ce que)

A. On relève deux séries de variantes pour "jusqu'à ce que":

- [juk 1, 5, 18+, jis 3, not. 15, jiska 20, jiskaské not. 15, juska 4, jiskā 8, jistā 16] < jusque, jusqu'à, jusqu'à ce que, jusqu'à tant que ;

- [pu 20, pu jis 6, not. 15, pu jis lè 17, pu jisk ān anātādā 10, pu juska 13, pu kã 10, 14] < pour, pour jusque, pour quand : le "français avancé" (Frei 1929 : 219) offre également des groupes prépositionnels ou conjonctionnels précédés d'une préposition qui sont tous "plus ou moins elliptiques" ("retrécissement syntagmatique" : "pour dans une année" : pour le délai qui s'écoulera dans ... "j'ai pris ça avec pour quand on sera arrivés" : pour le moment où...).

Autres expressions recueillies : "jusqu'à maintenant, jusqu'à présent" : [jis kɔnya 13, 18, pu jis kɔnya 13, jusk isi, 11]. "jusqu'à la mort" : [jiska lamò 20, pu lamò 20, pu lavi dirō, not. 8] (litt. pour la durée de la vie).

B. Réun. (ALRé I, carte 65) "juskā tāk, jučkā tāk, juskā k" (jusque, jusqu'à). Cf. également "juskā kómélà, ziskā kómélà" (jusqu'à maintenant) et "ziska lè:^r" (RC 1974 : 154). "ziska tā, ziska tāk" est classé par RC parmi les survivances dialectales (FEW XIV, 73, a).

Guad. (MB) "jis" (jusqu'à), "jis tan" (jusqu'à ce que) ; (LMPT) "jiskatan, jouskatan" (jusqu'à ce que) ; (LMPT) "jiskalè, jikalè" (jusqu'à présent). Les formes haïtiennes

enregistrées en 8 et 16 connaissent par rapport à l'étymon "jusqu'à tant que" la même réduction syllabique que la variante de Marie-Galante.

175 Ayè (hier) ; avant-hier

A. Phonétique : [ayè 4, 5, 11, 14, 15/yè, yè^r] : trois témoins sur cinq proposent en plus de cette forme longue, la variante courte. Mais les données, non homogènes, ne permettent pas de conclure à un phénomène de variation inhérente : [ayè u té vin kóté m u pa wè m 4, l té ayè 11, dépi ayè li pa jām pasé 15 / yè m té lakay u 11, yè té vādrédi 15] "Hier tu es venu me voir et tu ne m'as pas vu, c'était hier, depuis hier il n'est pas du tout passé, hier j'étais chez toi, hier était vendredi". Cette forme longue n'est pas attestée dans les autres créoles examinés. Faine (*op. cit.*) mentionne les deux variantes "hiè" et "ayè". Pour la seconde, il semble hésiter quant à l'étymon puisqu'il la fait suivre de la mention : "esp. "ayer", patois [français dialectal] "à hier"". Plutôt que d'assigner à ce mot une origine espagnole, nous penchons pour la seconde solution, étant donné l'existence d'une autre survivance assez voisine : [aswè] (cf. carte et comm. 157 < "à soir").

En deux points (3, 18), on relève la présence de [-^r] post-vocalique final. Des consonnes latentes se trouvent parfois maintenues ou refaites dans le composé : [avāt-yè 2, 6, avāz-yè 5, 12]. Cependant dans le cas le plus général, il n'y a pas de traces d'une quelconque consonne de liaison.

Quand "hier" (ou "avant-hier") reçoit une spécification, on peut avoir les séquences [vādrédi yè a 1] ou [yè vādrédi 2, yè jédū 8, avātyè madi a 11]. Il est à noter que le syntagme adverbial peut être déterminé (1, 11).

Il n'est pas certain que [avā yè] ait dans tous les points la valeur du déictique temporel français ("dans le jour qui a précédé hier" ; LGRLF) : en témoignent les équivalences posées par les témoins 8 et 16 ("depuis avant-hier = depuis l'autre jour"). Du reste, le commentaire que fait Faine à propos de "hiè" créole (il a le sens de "récent, récemment, il n'y a pas longtemps") nous conforte dans cette hypothèse et incite du même coup à envisager de façon prudente le sémantisme de [yè].

B. Réun. (ALRé 64) "yè:^r" (hier) ; "āvā yè:^r, avāt yè:^r, vā yè:^r" (avant-hier).

Quad. (MB) ? ; (LMPT) "yè" ; "avantyè".

177 Il est passé il y a deux jours

A. Le créole offre plusieurs solutions concurrentes pour l'expression de ce repère temporel subjectif :

- constructions impersonnelles en [sa gē ... dépi...] ou en [(li/i) gē ... dépi...] : [sa gē ómwē dé sēk ju dépi l pasé 1, sa gē kad ju dépi ètèl pasé 3, i gē dé ju dépi i pati 5, dé ju l gēyē dépi l té pasé 6 (inversion syntagmatique), li gē dé tʔa ju dépi l pasé 10, l gē twa ju dépi m pa wè u 11] "Il y a au moins cinq jours qu'il est passé, etc."

Des ellipses sont possibles : [dé ju ètèl pasé la, not. 6] ;

- constructions personnelles, moins usuelles semble-t-il, avec ce même verbe : [nu gē kat ju nu pa wè 4, m gē kat ju démē m pa wè 14, nu gē dé twa ju nu pa wè 18] "Il y a quatre jours que nous ne nous sommes pas vus", "demain il y aura quatre jours ...".

Le verbe [gē] (utilisé ici dans sa forme courte) est issu du verbe "gagner". RC (1974 : 769) note qu'il apparaît avec les mêmes significations (avoir, obtenir) dans la

plupart des parlers créoles. Les attestations anciennes (Thurot II, 426 ; FEW XVIII, 461) indiquent que le mot présentait déjà une nasalisation dans les parlers populaires ou dialectaux. Le mot haïtien offre, en plus des valeurs signalées par RC, celle de "il y a", assumée dans les créoles de l'OI par "nana, éna, ana" (RC 1981 : 216-8), et dans les français "marginiaux" par "i'nn'a" (Chaudenson 1993a : 95) ;

- constructions avec [dépi] < depuis) : [ētèl pasé dépi ka¹ ju 3, ētèl té pasé dépi avō yè 8] "un tel est passé il y a quatre jours" ;

- dans d'autres constructions, [jôdi a] (aujourd'hui) sert de repère pour la relation temporelle : [jôdi a fè twa ju dépi m pa wè u 11, jôdi a fè l ò kat ju twa ju l pa vini] "Aujourd'hui (ça) fait trois jours que je ne t'ai pas vu", "aujourd'hui (ça lui) fait trois quatre jours qu'il n'est pas venu".

B. Réunion. "nana" ; sey. "ana" ; mau. rod. "éna" (il y a) ; réunion. (ALRé I, carte 64) "lòt avā yè^r, lòt avāt yè^r" (il y a deux jours). Guad. ?.

180 Après-demain ; demain ; lendemain

A. Pour la première série de formes (i. e. les équivalents créoles de "après-demain"), on relève les variations [r/w], [é/è] ; le schwa originel est, soit plus ou moins conservé : [aprè dēmē 2], soit complètement effacé : [aprè dmē 6]. Un témoin qui ne se souvient pas de la forme, ou l'ignore, construit "l'autre demain" [lòd dēmē* 19]. Cf. guad. (LMPT) "on dòt dèmen" (à un autre jour).

Les particules modales utilisées dans ce contexte adverbial sont [ap 4], ou bien [a 11].

Par contraste, on remarque que pour dire "demain", on a [démē, dēmē, dēmē], mais jamais [*dmē]. Un phénomène de sandhi est attesté en 2, 8 et 16. En combinaison avec un mot dont l'un des formants, en l'occurrence le trait de nasalité, est identique, le mot présente une réalisation allongée, débouchant sur la prononciation d'une géminée : [démēm matē 8]. Il est à noter que [démē] (ou ses variantes) est parfois suivi d'une hypothétique, [si Dyé vlé 2, 5, 10, si Dyé vé 15, 18, si Bōdyé vlé 11] (< si Dieu veut), qui marque que le locuteur refuse de s'engager sur le procès qu'il construit. Les particules modales sont également [ap 11] ou bien [a 17].

Pour "lendemain", les données sont incomplètes dans la mesure où certains locuteurs n'ont pas pu fournir le mot attendu. La variabilité observée tient à des assimilations (de nasalisation) régressives entre sons contigus : [lādmē, lānmē, nādémē, nādēmē, ḷādémē]

B. Réunion. (ALRé 64) "dēmē, dēmē, dēmē" ; "aprè dmē". Guad. (MB) "dèmen" ; (LMPT) "dèmen" ; "landèmen".

181 Yo bride bèt yo depi "lavèy" (veille)

A. Tandis que [lavèy] (< la veille ; + prosthèse) est la forme la plus générale, les autres variantes [lavāvèy, lavāvèyè], avāvèy] (< avant-veille ; ± prosthèse) connaissent une distribution assez circonscrite (Nord). Leur emploi est peut-être à porter au compte d'une différenciation (proximité phonique de [lavèy] avec [vèy, véyé] "veillée funèbre").

Les énoncés reportés dans la notice permettent de mieux cerner le sémantisme des formes : pour 6, 15, on a la valeur "veille" ; quand le mot a dû être proposé (il est

repéré par un +), on a une acception plus large (10 : "Cette semaine on est à la veille du mariage de un tel") ou plus étroite (20 : "Veille : (cela veut dire que) nous partons avant le lever du jour").

B. Réun. ? Guad. ?.

182 Pinga ou "janm" fè sa ankò (jamais)

A. Les formes créoles pour "jamais" présentent en général une voyelle nasale ou semi-nasale et une troncation [jām, jãm] (< jamais). Un seul point offre une forme non tronquée, sans voyelle nasale [jamè 14] (influence de l'école ?). Les locuteurs proposent, entre autres, les contextualisations suivantes :

[pa jām fè sa ākò ! 6, 7, 17, pu l pa jãm fè dezòd kōsa] "Ne refais jamais ça !, [...] qu'il ne fasse plus jamais du désordre comme cela".

Elles sont intéressantes dans la mesure où on y trouve une double négation. Ducœurjoly (1802) en offre plusieurs attestations : par exemple, "n'équipage a moué pas jamais murmuré" (p. 362) De telles "concordances des négations" sont attestées en français "avancé" où selon Frei 1982 [1929] :

"la rencontre de deux ou plusieurs négations sur un même terme ne donne pas toujours un sens positif, comme l'exigerait la logique (*duplex negatio = affirmatio*), mais produit souvent soit une négation d'égale valeur que la négation simple soit une négation renforcée.

Gadet (1992 : 79) considère les doubles négations du français populaire comme hypercorrectes et note que l'attribution de la signification est parfois délicate.

On doit avoir à l'esprit que [pa] dans les expressions citées ci-dessus est issu, via le conglomérat "n'a pas" (< ne va pas) attesté chez Ducœurjoly et utilisé en créole colonial pour déconseiller une conduite (morphème de défense), du tour français "ne va pas..." et non, comme on pourrait le croire du seul morphème "pas" (Fattier 1993). Parallèlement à ce premier groupe d'énoncés, on remarque la présence d'une autre série incluant les formes phonétiques [pĩga, pinga, pinga, piga, pĩ(n)ga, (pĩn)ga, pĩ(n)ga], toutes issues de la locution française "prendre garde de...". Le *Manuel* de Ducœurjoly en offre plusieurs attestations, dans un acte de langage indirect : inséré dans des phrases au futur à la deuxième personne, il donne une valeur d'ordre : "to va prin gard yo mété ly la sou vent " (tu observeras de le mettre sous le vent ; p. 388). Mais on le trouve aussi dans une phrase au présent précédé d'une particule négative, sans cette valeur : "vou pa prin gard mo gagné nion grand chaloupe..." (mais vous n'observez pas que j'ai une grande chaloupe ; p. 359). Il s'agit donc au départ d'une forme de politesse, utilisée pour exprimer un ordre qui n'a pas à être immédiatement réalisé. L'évolution phonétique est déjà perceptible dès cette époque : en effet, l'auteur du *Manuel* a soin de noter "prin gard" (et non *"pren gard").

Chaudenson (1974 : 977 et 1981 : 232) indique d'une part que le mot "pāga:" (néologisme par changement morpho-sémantique) se retrouve de nos jours dans tout l'Océan Indien avec les valeurs conjonctive (de peur que, de crainte que) ou interjective (veille à ce que... ne ... pas, attention) ; et d'autre part, qu'il est attesté dans le créole de l'Isle de France (mauricien ancien) et à Bourbon avec déjà, dans certains cas, la valeur conjonctive.

En créole haïtien, ce morphème de défense s'emploie avec les deuxième et troisième personnes : [pĩnga u fè sa ! 16, pĩnga l fè sa ãkò 14] "Prends garde de ne pas faire ça ! qu'il prenne garde de ne pas refaire ça !". Il est, le plus souvent, renforcé par l'adverbe de temps : [pĩga l jãm fè sa ãkò 1] "Qu'il prenne garde de ne plus jamais refaire ça !".

B. Réun. (ALRé 1, carte 71) "jãmé, zàmé, ããmé" ; réun. mau. rod. "pāga:ʳ". Guad. (MB) "jaè" ; (LMPT) "jan, jen, han" ; "panga, penga" (prendre garde, faire attention, attention à ne pas, défense de).

183 O premye komansman (au début)

A. On remarque une variation vocalique [ó/o/ò] portant tant sur le nom que sur le verbe.

"Au début" : [ó prèmyè kòmāsè y 3, ó prèmyè komāsmā+ 7, préyè kòmāsmā 8, ó kòmāsmā+ 10] < au (premier) commencement. Un témoin propose la glose suivante [prèmyè fwa 6] "première fois". Cette première fois est opposée à une deuxième fois : "La première fois que tu m'as fait ce tapage, tu as vu que je ne t'ai pas frappé ; mais la deuxième fois que tu me l'as fait, tu as vu que je t'ai frappé" (8).

"C'est le début du travail" : [sé prèmyè kòmāsmā travay la 4] ; "commencement du "jardin" : [kòmāsmā jadē ã 18].

Si le syntagme attendu n'a pas toujours été obtenu, les données sont relativement riches en ce qui concerne l'expression de l'aspect inchoatif avec l'utilisation assez générale du verbe [kòmāsè] :

"Il a bien commencé et maintenant il fait ce qui est mal ; il est entré dans le "désordre" " (1).

"On doit commencer par sarcler ; quand tu commences un "jardin", tu dois le sarcler ; quand tu as fini de le sarcler, tu le plantes" (5).

"Oui au début ça se produisait habituellement ; ça ne se passe plus [...]" (6).

"Je lui dis de commencer par faire ça d'abord ; c'est ça qu'il faut faire d'abord ; au début il va faire ça et après il fera l'autre (travail)" (8).

"Tu vas le commencer [...], tu vas le commencer ; je vais le commencer" (11). On peut comparer avec la variante 17 (utilisation de [pral] au lieu de [al]).

"Tu viens de commencer à travailler" (14).

"Voilà la première chose à faire" (16).

"Mais ce que je commence par faire c'est tailler, je taille la lis..., je commence par tailler la "lisière", je rassemble un "boucan" à brûler ; (c'est le) début du "jardin" ; ensuite il faut que je fouille le jardin" (18).

B. Réun. (ALRé 70) "prèmyè kòmāsmā". Guad. (LMPT) "an prèmyè komansmans".

184 Li pa vin bò isi a "souvent" (souvent) ; "pafwa" (parfois, quelquefois)

A. [suvã 2, 3, 4, 6, 7, 10, 11+, 17, 18, 19+*, trè suvã 18, sévã 14, 16, 20, sivã 15] < souvent. "Il ne vient pas souvent 3, 5, not. 10, 18" ; "tu ne viens pas souvent 4" ; "nous ne nous voyons pas souvent 14".

[dri 1, 5, 8, byē dri 2] < dru : cf. "drument, druement" : "Litt. et vieilli. D'une manière drue, serrée (végétaux, etc.), vigoureuse", d'après LGRLF.

[fasil 10] < facile.

[rapid+ 8, très rapid 6] < rapide.

Cette série d'adverbes évoque les adverbes courts du français avancé qui "permettent –selon Frei 1982 [1929] : 204 – de passer sans changer de forme de l'adjectif à l'adverbe : voir *clair*, frapper *fort*, compter *double*". La transposition qui consiste à faire un usage adverbial d'adjectifs est productive en français populaire (Gadet 1992 : 108).

[āpil 5] < en pile : "beaucoup".

[ɛak ju 11, ɛak^k ju 20] < chaque jour : "très très souvent" : "j'ai l'habitude de le voir chaque jour" (11) ; "c'est chaque jour que je le fais" (20).

[tāzātā 6] < de temps en temps.

B. "Parfois" : [pafwa 8+, 10, 14, 15+, pafwa kōsa 16]. Il existe un autre procédé expressif : [yō lè^hi vini 7, ō lè kōsa 16, sō (séç ō) lè l vini, ō lè l vini ō lè l pa vini 18] < une heure (cf. l'expression française "à ses heures" : à certains moments, d'après LGRLF) : "parfois il vient ; parfois comme ça ; c'est parfois qu'il vient ; parfois il vient, parfois il ne vient pas". Cette locution adverbiale, qu'on retrouve sous une forme proche en guadeloupéen, ne doit pas être confondue avec la conjonction [lè] "quand, au moment où, lorsque", également issue du français.

C. Réun. (ALRé i, carte 71) "suvā, suvātfwa" ; (ALRé I, carte 72) "pā:fwa, kékwā, nādfwā, etc." (quelquefois). Guad. (MB) "souvan" (souvent) ; (LMPT) "souvaman, souvantfwa, près toultan" ; "délè, défwa, léparfwa, déparfwa, dékèfwa, lékèfwa" (parfois).

187 Pezape, pitipiti (peu à peu)

A. Pour obtenir l'une ou l'autre des entrées, les enquêteurs se sont efforcés de provoquer l'énonciation d'un proverbe créole bien connu en Haïti ("Petit à petit, l'oiseau fait son nid") : il se présente ici sous plusieurs variantes ("nid" : [kay/nie], formes phonétiques distinctes pour "oiseau" et adverbes variables). Le témoin 1 donne la précision suivante : "L'oiseau dit que c'est quand il pleut qu'il fait son nid".

- [pézapé, péapé 6] < peu à peu : la forme la plus générale conserve l'ancienne consonne de fausse liaison. Cette liaison ("velours") s'étant également maintenue en réunionnais (voir *infra*), on est conduit à penser qu'elle existait déjà en français dialectal ou populaire des XVIIe-XVIIIe siècles.

- [pitipiti 3, 11+] < petit à petit : cette forme n'a qu'une distribution réduite.

- [filāfil] < de fil en fil : "fil par fil" ? Cf. l'expression française "de fil en aiguille" (petit à petit, insensiblement) in LGRLF.

- [tipyé tipyé] "pas à pas" : on en est réduit à des hypothèses aventurées en ce qui concerne l'origine de ce tour. Voir aussi [ɛak l alé li fè dé pyé ladā ni 11] "chaque fois qu'il (y) va, il en fait un peu (?) dedans". Il est à noter que dans certaines langues de l'Ouest africain, c'est un équivalent du français "pied" qui est utilisé pour rendre l'idée d'un certain nombre de fois (Calame-Griaule 1972).

- [ti kras pa ti kras 6] < crasse ? (d'après LGRLF : "tech. scorie d'un métal en fusion" ou bien "écume (cf. les mots dialectaux *crachée*, *crachie*). RC (1974 : 738) propose, pour le mot réun. "kras" (dépôt d'écume sur le miel), un étymon "crache" dans la mesure où ce mot est employé dans plusieurs dialectes pour désigner diverses écumes (renvoi au FEW II/2, 1267, a). Nous nous expliquons mal comment "crache" peut aboutir à [kras] en haïtien : une telle correspondance phonétique n'a rien de

régulier. L'expression signifie littéralement "petit morceau par petit morceau". En créole [gõ ti kras] est l'un des classificateurs lexicaux utilisés pour référer à une petite quantité d'éléments.

Cette carte nous permet de sauver quelques informations sur les noms créoles pour "oiseau" (entrée malheureusement oubliée dans le questionnaire) : une consonne prosthétique est attestée dans tous les cas, mais elle connaît une variation : [zwazó 1, 5, 7, 18, jwazó 8, lwazó 3, 20].

B. Réun. (ALRé 72 compléments) "pti pé pá:ʀ pti pé, pé pá:ʀ pé, pézapé, pti à pti", pyès pá:ʀ pyès, furàmzu:ʀ, etc.". Guad. (LMPT) "mizi an mizi".

189 Timoun yo "pako" (~ "panko", "pankò") manje (pas encore)

A. Après avoir, dans un premier temps, transcrit en les agglutinant les constituants du morphème discontinu (comme c'est le cas dans l'entrée), il nous a semblé préférable de les séparer graphiquement, dans la mesure où on peut les commuter, mais aussi parce qu'on trouve parmi les données un certain nombre de formes où figure sous sa forme courte la particule de temps [té/t 1, 9, 19] insérée entre les deux constituants.

C'est dire que nous souscrivons aux propositions de Vernet (1981 : 64) qui isole les "éléments grammaticaux prédicatifs" "ko", "pa ko" et s'appuie sur des exemples (en orthographe officielle) comme "Eské mwen te ko di ou leve ajenou ? Non, ou pa te ko di mwen leve ajenou" (est-ce que j'ai déjà dit de te relever de ta posture à genoux ? Non, tu ne m'as pas encore dit de me relever) pour proposer que "pako" et ses variantes (poko, panko, ponko, etc.) soient orthographiées "pa ko". Pour l'ALHa, une telle représentation offre l'avantage d'identifier clairement les différents morphèmes.

Les formes phonétiques, très nombreuses, sont issues de la négation complexe française "pas encore" (en transcription [paãkòr]) : certaines des variantes semblent dues à des troncations de voyelles inaccentuées : [pã kó, pã kó, pã kó, pã kó] ou [pa t kó, pa t kò, pò t kó], ou à des réductions combinées à des harmonies vocaliques [pò kò, pó kó]. Le réun., mais aussi le français populaire actuel (Gadet 1992 : 45) connaissent de telles réductions qui étaient déjà probablement fréquentes dans le parler des colons des XVIIe-XVIIIe siècles.

Ducœurjoly (1802) offre l'attestation suivante : «nou promené jouc nou pas té capable encore» (nous nous sommes promenés jusqu'à ce que nous n'en soyons plus capables) dans laquelle le groupe verbal est pris en tenaille par le morphème de négation. Ce morphème de négation discontinu a la valeur «ne plus». Ce type de construction est bien attesté de nos jours (cf. carte et comm. 2129). Tout autre est le cas de la négation [po ko/var.] "pas encore" : seule se maintient dans la "tenaille" la particule de temps [u pò t kò fèt 1] : "Tu n'étais pas encore né". Le prédicat, et ses éventuels déterminants, sont rejetés hors tenaille : [li pò kò rivé 1] : "Il n'est pas encore arrivé" ; [kunyé a m pó kó ap mājé 8] : "Maintenant, je ne suis pas encore en train de manger" ; [li pó kó kap mājé ãyē] : "Il ne peut encore rien manger" ([kap] est ici une variante phonologique de [kapab]).

B. Réun. (ALRé 71) "pã:kò:ʀ, pó:kò:ʀ, pã ãkò:ʀ, pãkò:ʀ, pã:kò:ʀ". Guad. (MB) "pò kò" (pas encore). Selon Bernabé (1983 : 571), on a en martiniquais exclusivement la séquence "pòkò/poko té + verbe", tandis qu'en guadeloupéen sont possibles les séquences

"pòkò/poko té + verbe" et également "pò té kò/po té ko + verbe". Il ajoute quelques lignes plus loin : "il convient de distinguer pòkò/poko (G & M) "pas encore" et pa... ankò (G. & M.) "ne... plus". Nous avons signalé dans le comm. A les mêmes faits à propos de l'haïtien (cf. en complément cartes et comm. 2129).

II - L'HOMME

LES PARTIES DU CORPS HUMAIN

190 Yon "gwo" mesye (gros)

A. [gwó but nèg, gwó but tótò 2], litt. "gros bout d'homme".

"but" apparaît également dans le vocabulaire de Marie-Galante (cf. MB) avec le même sens (bout, morceau), mais pas dans LMPT.

"[La prononciation] est d'origine dialectale (cf ALF. 162, 163) en part. : Ang. V.O. "bout" : sm. bout (t final sonore sur la rive gauche de la Loire, muet dans la vallée de la Sarthe)" ; nant. "deboutt"..." (RC 1974 : 713).

B. [gwó ras yó yé 7] (< race)

Il est à signaler que l'un des renvois de "gro" dans LMPT (p. 327) est "go-ras", qualificatif employé à propos d'une espèce de poule : "poul go-ras, grosse poule (race importée)".

C. [gad gwósè ò tótò gasò, gad gwósè ò patutuf mun 10, gad gwósè ò mun 18], litt. "regarde (la) grosseur (d') un homme !, quel gros homme !" (< grosseur)

Avec ces formes, très courantes en créole haïtien lorsqu'il s'agit d'évoquer l'apparence physique d'une personne, on ne peut s'empêcher de songer tout d'abord au procédé rhétorique (bien connu du français) qui consiste, selon Dupriez (1984 : 18-19), "à remplacer un adjectif de qualité par un substantif, ou un verbe d'action par une périphrase, de façon à isoler et à mettre en évidence un aspect abstrait. [...] Dans le syntagme nominal, l'abstraction se réalise par inversion des fonctions de l'adjectif et du substantif. L'adjectif devient lexème premier en prenant la forme d'un substantif abstrait correspondant et le substantif devient complément déterminatif". Pour cet auteur, l'abstraction de la qualité est un mode de soulignement assez caractéristique du style dit féminin mais on la trouve aussi chez les doctes. Par ailleurs, Manessy (1989 : 84) signale qu'il est, de façon usuelle, fait usage de la distinction entre générique et spécifique dans de nombreuses langues de l'Afrique occidentale pour exprimer la qualité, cette dernière étant désignée par un terme générique spécifié par un déterminant : une grandeur d'arbre, écrit cet auteur, est un arbre de grande taille. D'autres formes de soulignement sont visibles dans cette carte 190, parmi lesquelles entre autres une reduplication asyndétique 13 (Marouzeau 1943), une exclamation 4, une comparaison figurative 2 et 6.

D. [li pòtā li gwó, u sé mun pòtā 16] (< (bien) portant)

Ces formes données comme synonymes de [li gwó] sont à mettre en relation avec le guadeloupéen qui offre "pòtan" (LMPT, p. 264, "pòtan" : en bonne santé). Par ailleurs on relève dans la carte suivante [fi ya byé pòtā 16] "une grosse femme". Ce locuteur isolé offre donc un emploi de [pòtā] comparable à celui qu'on trouve en quad., en plus

de l'emploi proche du français (locution adjectivale figée). Sur le plan culturel, il faut noter que l'embonpoint est, en Haïti, souvent considéré comme signe de bonne santé, ce qui explique peut-être que les trois formes aient été données comme synonymes. Nous relevons que par ailleurs, l'embonpoint peut connoter la puissance : [mun sa trè pisā 13].

E. [gad gwósè ò patutuf mun 10] (< patapouf ?)

Le témoin n'ayant pas glosé cette forme, on en est réduit pour son interprétation à des suppositions : on pense bien sûr au français familier "patapouf". Le créole mauricien offre quant à lui "gro buduf" pour désigner une "personne molasse" (BH 1987 : 124). Cette forme mauricienne est référée à un éventuel étymon wolof ou malgache. Sa ressemblance formelle partielle avec l'haïtien nous incite à faire ce rapprochement hypothétique.

191 Yon "gwo madam" (grosse femme)

A. On est frappé tout d'abord par la diversité des formes qui ont servi à désigner la femme : [fi/fiy, dam/madam/madām, fam/fām, bubut] (le dernier mot est familier ; il a le sens habituel de "petite amie"). Il a peut-être été plus facile pour les témoins dans certains cas d'utiliser [fi] ou [fām] que [madām] qui évoque également en haïtien, en plus de la femme en général, celle qui est "placée" (la concubine) ou l'épouse. Notons que le réun., qui offre aussi "madam" (femme, épouse), présente par rapport à l'étymon français le même changement sémantique par métonymie (RC 1974 : 924) que l'haïtien. Le mot [fām] ne semble pas, dans l'usage populaire régional, connoté péjorativement, contrairement à ce qui se passe dans la capitale, où ce terme évoque, dit-on, une femme trop légère. On note avec [fiy 4] la présence d'une variante à glide terminal (cf de même, la carte 199, pt 10), et on observe pour les autres variantes, la coexistence de formes présentant un segment nasal avec d'autres où le segment ne l'est pas. La forme [dam 2] existe aussi en guad. dans un composé (LMPT, "dām-gabriyèl/dām pòlwi" : femme de la haute société, femme prétentieuse).

B. On enregistre un nombre important de comparaisons figuratives (plus que pour l'homme !) avec [tāku] (< autant comme) ou [sāblé 16] (< ressembler) comme marques de l'analogie : [tāku] : (cf not. 16 : [u gwó tāku ò bumba] "tu es grosse comme un "bumba" (diodontidé).

C. Un témoin fait remarquer qu'une grosse femme ondule des hanches et des fesses : [l ap wulé kò l]. Le terme apparaît également en guad. (LMPT : "woulé, woulé bonda") et en mau. (HB 1987 : "rul/e" (sens 2) : marcher en roulant les fesses). Cette forme, qui est donc commune à différents créoles (mais qui ne semble pas exister en réunionnais où "rulé" signifie : "être houleuse" (en parlant de la mer)) pourrait bien être issue, par changement métaphorique, du mot français "roule" qui, selon RC (1974 : 854), apparaît dès le XVI^e siècle avec la signification de "houle". Les tours dialectaux recensés dans le FEW et mentionnés ainsi que leurs traductions ("ondulation", "onduler fortement"), dans *Le lexique du parler créole de la Réunion*, mettent bien en évidence l'existence d'un rapport analogique entre candidats étymons et mots créoles.

D. On relève ici encore deux abstractions qualitatives : [gad gwósè ò madam ! 10] et [li gē gwósè 11].

E. L'un des énoncés, [li tʔó gwó fam 14], est remarquable en ce qui concerne l'emploi de [tʔó] qui, dans ce contexte, signifie "très, bien" (cf également et entre autres les cartes 190, 192, 193, 198, 203 où l'adverbe a la même valeur). Ce type d'emploi a été relevé aussi bien à la Martinique qu'à la Réunion, comme le signale RC (1974 : 880), qui ajoute qu'il y a là "survivance de l'emploi ancien de "trop" qu'ont conservé certains parlers régionaux français [...]". L'emploi de "trop" avec le même sens est de plus en plus souvent attesté de nos jours dans le parler des jeunes Français.

192 Mesye a "zo"

A. La question a suscité des réponses offrant de nombreux synonymes :

[cèc, zó, fin, mège, éti, mēgrèt, mēglèt, fē, mē, mēs, décosé, mini-kò] (< sèche, (des) os, fine, maigre, chétif, maigrelet, etc.)

et différentes comparaisons sarcastiques (cf points 6, 7, 19, 20). On trouve certaines de ces formes ou des formes apparentées en quad. (MB : "mège" : maigre ; "fin" 1 : fin, peu épais ; "chéti" : chétif, malingre ; LMPT : "mēglèt, menglèt" : maigrelet, fluet).

B. Le réun. (ALRé I, carte 108) présente, à l'instar de l'haïtien, différentes formes associées à l'idée de sécheresse pour dire "il a maigri" ("désésé, désécé, vni sèk, sécé, sésé").

C. L'un des composés haïtiens [kò-kas] peut probablement s'interpréter comme "corps (de) casse" (*Cassia grandis* in Veniger 1985 : 70). Pour l'une des comparaisons figuratives attestées en 6 et non explicitées par le témoin : [nèg sa : sē ò lèch, gòl lépli], le recours à LMPT s'avère précieux : "lèch" existe également en quad. et signifie entre autres "éclat de bois, écharde". D'autre part, [gòl] a le sens de "gaule" en haïtien (litt. "gaule-pluie" ; cf. aussi carte 193, pt 8). Le réun. use également d'une telle comparaison (ALRé I, cartes 74 et 75), de même que le martiniquais (RC 1974 : 774).

D. Pour la culture populaire, la maigreur n'est jamais un bon signe : [mun sa l fini nèt, l fini 10] litt. "il est complètement fini" (cf. également la notice). De plus, on ne naît pas maigre, on le devient et il est significatif que les témoins aient régulièrement produit soit des formes où figure la particule d'aspect résultatif : [li vin mège, li vin twò mège, li vin piti, i vin zó] "il est devenu maigre, il a maigri" (que l'on peut comparer au réun. "vni mège" et autres variantes, "vni sèk"), soit un auxiliaire de prédication ("se transformer, devenir, se tourner en"), suivi d'un nom pré-déterminé : [l tunē ò zó 16] litt. "il s'est transformé en un os". Le même auxiliaire fonctionne d'ailleurs en mart. et en quad. (Bernabé 1983 : 1364 et suiv.). Parmi les gloses, on relève une abstraction, [li pa gē gwósè 11], et deux comparaisons : [li kòm māké vyān 11] litt. "il est comme manquant de chair"; [kòm kōé èskèlèt] "comme (un) squelette".

193 Mesye a "wo" (grand)

A. La forme de loin la plus répandue pour "grand" est [wó]; au point 19 cependant, le témoin propose une variante à expiration initiale dans une phrase à clivement : [wó li hó] et on enregistre également la forme composée figée [bwapiwhó]. Sont également attestées différentes gloses : [õ mun grāt ôtè 5, mun ki bèl wótè 6, õ mun bèl wóàè 9, gad wótè õ msyè 10, mun nā tut wotè 13, li gē bèl wótè 15], qui montrent, une fois de plus, que la langue populaire n'hésite pas à recourir à l'abstraction qualitative.

B. Le composé [bwapiwó] qui surgit en 8, 13, 19, 20 signifie littéralement "arbre plus haut". Il évoque immédiatement le couple bien connu du folklore haïtien, *Grainn Pwomennen* (Graine-voyageuse) et *Bwapiwo* (les graphies sont ici celles de l'orthographe officielle). Un proverbe dont il existe plusieurs variantes et qui est mentionné dans le recueil de Fayo (*3333 Proverbs in Haitian Creole*, s.d.) illustre bien la double opposition (statique/dynamique, haut/bas) qui rend le couple complémentaire, mais le place aussi en situation de perpétuelle surenchère : "Bois Pirhaut di l' ouè, Grainn prominin di l ouè passé l" (Bois-plus-haut dit qu'il voit mais Graine-voyageuse dit voir davantage ; proverbe 241 ; la graphie est celle de Fayo, mais nous traduisons) ; "Grainn pronminin di ça'l tendé li pas capab palé ; bois pi raut di ça'l ouè nan point bouche" (Graine-voyageuse dit que ce qu'elle entend, elle ne peut en parler ; Bois-plus-haut dit que ce qu'il observe laisse sans voix ; proverbe 1640 donné comme variante).

C. L'homme grand est comparé à des végétaux : [palmis, bwa palmis 6] (*Roystonea regia*), [mun nā lōh ku wõ bwa palmis 13], [bwa b/tuguz 19] (arbre non identifié), [bābu laravin 20] (*Bambusa* ?), à une gaule (8 et 19) ou à un [jwif] ("épouvantail à oiseaux" dans certaines régions, ou "juif"). Il est également comparé au revenant (10). On relève dans l'ALRé I (carte 193) la même comparaison avec le "palmiste".

D. Enfin, les composés [grā tay gasō 2] "garçon de grande taille", [li sôt nā grā tay mun 12] "il vient d'une famille de grands" (cf. notice), [grā ras mun+ 12] (lignée de grands) semblent a priori des formations spécifiquement haïtiennes. Nous n'avons pas retrouvé trace de formes similaires dans d'autres créoles.

E. L'une des formes recensées [lōh 15] existe également avec le même sens à la Réunion (RC 1974 : 18).

194 Mesye a "ti ras" (malingre et chétif)

L'homme "malingre et chétif" fait lui aussi l'objet de sarcasmes et reçoit différents surnoms. On remarque particulièrement deux formes [rabugri, sibrérabugri 3] qui invitent à une comparaison avec le réun. : RC (1974 : 18) "è bugri" ; ALRé I, carte 77 : "li lé rābugri" 4. Nous sommes tentée de classer [sibrérabugri] parmi ces mots des lexiques créoles qui constituent des "déformations aberrantes de vocables français" (RC 1974 : 657 ; section 1 : les allomorphes créoles des mots français). De même, un certain nombre de localités (3, 13, 17) présentent une forme variante [cétif/céti] (< chétif) qui a son analogue à la Réunion (ALRé I, carte 77 : "lé sèti, sèti"). Le sobriquet [rèt atè 10] litt. "reste à terre" évoque une forme quad. (LMPT : "tiatè" :

court sur pattes, bas de cul). Dans un certain nombre de composés figure la particule diminutive [ti] (var. tsi). Cependant la forme de loin la plus répandue pour "malingre et chétif" est [kut] (< court) qui est également présente dans d'autres créoles (guad., réun., mau., rod., seych.) et que RC (1974) classe parmi les termes d'origine française, l'emploi dialectal de "court" au sens de "petit de taille" étant bien attesté (FEW II/2, 1586, a). Les mots métaphoriques relevés [pétri 6] et [rasi 20] sont, selon toute vraisemblance, issus du fr. "pétri" et "rassi". La forme [õ ti ra tay 1] est à rapprocher du réun. "œ ti râtâtây" (ALRé I, carte 78, pt 21)

195 Yon "moun chokèt" (un nain)

Sur cette carte consacrée au nain, on remarque une variation [ɛukèt/ɛukut, ti ɛuk bwa] (souchette, petite souche de bois). Dans un article qui dresse le bilan provisoire de l'apport normand dans le créole d'Haïti, Brasseur (1983) examine la non-palatalisation de *k* issu de *c+ø* latin initial ou intérieur derrière consonne : on retrouve, écrit-il, de ce phénomène phonétique, qui concerne les parlers normands, quelques rares traces en haïtien, en particulier dans *chouk* nd. chouque, *chokèt* nd. chouquet, *dechouke* nd. déchouquer. Il en va de même pour un autre phénomène associé au précédent, à savoir le traitement en *ch* de *c+e* (ou *i*) latin, correspondant à s en français. Les variantes précitées n'échappent pas à ce traitement et contribuent donc à élargir l'inventaire constitué à propos de cette question.

La réponse donnée en 5, [li prèsk õ mun mòfrézé], signifie "il est presque métamorphosé". On ne trouve pas le mot dans les dictionnaires et lexiques de l'haïtien. Cependant le guad. offre le même mot "mofwazé/mòfwazé" qui signifie entre autres "se transformer, se métamorphoser" (LMPT : 231).

L'une des formes recueillies [basèt 6, 8] existe également en réun. (ALRé I, carte 78, pts 14 et 20) avec le même sens. Dans le même ordre d'idées, la comparaison des deux cartes incite à rapprocher l'haïtien [li kutfulé 11] avec les formes réun. "œ ti a:fulé" (un petit homme, in ALRé I, carte 78, pt 4) et "fulé" (pressé (dans la foule), serré, in RC 1974 : 765).

196 Mesye a "gran tay" (grand et robuste)

Étymologies : [grã tay, grã ras, grã(t) wótè, bèl wótè] (< de grande taille, de grande race, de grande hauteur, de belle hauteur) . Il est intéressant de comparer les constructions [õ grã tay mun 13], [õ grã ras mun 11] d'une part, et [mun grãt wótè 15], [õ mun grãt ótè 20] d'autre part. Dans le premier cas, il s'agit d'abstractions qualitatives du type de celle évoquée dans le comm. 190C : "une grande taille de personne", "une grande race de personne". Dans le second cas, il ne s'agit pas d'abstraction : "(une) personne de grande hauteur". De plus, on note avec la réalisation clignotante d'une consonne latente, la variation combinatoire, héritée du français, de l'adjectif (avec [grã] forme brève devant consonne, et [grãt] forme longue devant voyelle).

L'haït. et le réun. utilisent parfois les mêmes formes, à peu de chose près, pour référer à un "homme grand et robuste" comme on peut le voir dans les exemples suivants :

- ALHa : [mun ki byē vini 3], [gwó gōsō k byē vini 9] ; ALRé I, carte 74 : "byē vnu" ;
- ALHa : [li plē 15] ; ALRé : "œ bug byē plē".

197 Mesye a "mens" (grand et mince)

Cette carte est intéressante surtout du fait de la présence des formes [õ nèg kò lègé 8] (< élinguer) et [mun kò lègé 16]. RC (1974 : 789), après avoir précisé que le terme est en usage, ou l'a été, dans tous les créoles de l'Océan Indien, le met en rapport avec le français "élinguer" dont la voyelle initiale a disparu par aphérèse . et dont la signification est double : "lancer, attaquer", et "serrer, étrangler".

198 Lèd (laid)

Presque toutes les localités d'enquête offrent [lèd] et on note la présence d'apparents dérivés : [lèdè 2/ lèdnè/ lèdè 19] (laideur). Les références au monde animal ne manquent pas, mais la personne laide est également comparée au juif (7) ou au vieillard (16). Quelques synonymes sont proposés : [grimas 6, ãfréyã 5, rèk 14]. L'haït. use parfois du tour [a l õ bèt lèd ! 4] (quel animal laid !) là où le réun. dit "è bébèt, lé kòm bébèt" (au sens de démon, esprit malfaisant, etc.). Il est intéressant de noter que le visage reçoit deux dénominations : [vizaj 4/ vizaj 20] et [figi 14, 16].

199 Bèl (beau, belle)

Les variantes [plè/ plè 7] ont probablement le sens de "plein". "plen" existe en guad. (LMPT) et signifie "rempli, plein, bondé". Cette carte incite à penser qu'en Haïti la bonne santé, et l'éventuelle plénitude des formes physiques est, de façon régulière, associée à la beauté (cf. notice 13).

200 "Ren flanman" an (taille fine)

Cette carte est remarquable par ce qu'elle propose comme faits de variation :

- trois variantes lexicales sont utilisées pour référer à la taille : par ordre décroissant, [rè] (forme de loin la plus fréquente, enregistrée dans 13 localités ; < rein), [tay/day] (< taille), [sèti/sètù] (< ceinture). Sauf en ce qui concerne les points 13 et 15, chaque témoin n'a fourni qu'une seule de ces variantes.

- la variation de l'adjectif [fè/fin] (< fin, fine) ; [fin] est assez largement représenté dans le Nord (1, 2, 3, 4), mais on remarque également la présence de cette forme ailleurs (9, 15 et 18) (cf. aussi la carte 203).

- On trouve également [mèglèt, mèg, lyãs (?)] et/ou un nom d'animal faisant parfois lui-même l'objet de variation : [rè djèp/rè gèp/rè djèp] ("taille de guêpe") ; [rè flāmā] ("taille de fourmi") ; [rè zāgi] ("taille d'anguille") ; [rè mayègwè] ("taille de moustique"). La forme énoncée en 19 [fin tay] a ceci de notable qu'y est adopté l'ordre inverse de l'ordre courant (N+Adj.). Cf. à cet égard le comm. 91 où sont examinées des formes créoles issues du français "montante lune", "partante lune".

Nous notons que le réun. (ALRé I, carte 76) offre, avec le même sens, "è ti rè gèp".

Le mot "rè" est, d'autre part, attesté en guad. avec le sens de "rein" (*in* MB) et ceux de "reins, taille, ou hanches" (*in* LMPT). De plus, "taille fine" se dit "ren fin" en guad. (LMPT).

Le guad. montre une variation proche de l'haïtien (palatalisation) en ce qui concerne le nom de la guêpe (LMPT : "gèp/djèp"). Trois points de notre réseau d'enquête (1, 2 et 15) présentent des similitudes importantes avec le guad. Si certaines ressemblances s'expliquent aisément par les contacts historiques ayant eu lieu à

date ancienne entre la Guadeloupe et le Nord d'Haïti, nous comprenons moins, dans l'état actuel de nos connaissances, les liens du parler de Petit-Goâve (15) avec le quad. Rappelons que cette localité est la seule à offrir le mot [mēglèt/mēglé/mēgrèt] (cf. cartes 192 et 197) également attesté en quad. (LMPT).

201 Mesye do bosu a (le bossu)

L'évocation du "bossu" [bósi, ti bósi, mésyé dó bósi, grā mun dó ba, dó bóskó, etc.] suscite :

- un sobriquet [bul nā dó] litt. "boule dans (le) dos", que l'on mettra en relation avec le réun. "li nā ēn bul dā le dó" (ALRÉ I, carte 79) ;

- et différents commentaires : sur la façon de marcher du bossu [maeé dó bósi, maeé dũ ba+], mais surtout sur l'infirmité elle-même [kókóbé] ("infirme") et les "dommages" (5, 9, 11, 16) qui en résultent.

La forme [dó bóskó 16] (< bosko : maître d'équipage) retient l'attention pour sa ressemblance formelle et sémantique avec le quad. "bòskó", synonyme dans ce créole de "bósi" (= bossu, d'après LMPT). Le terme est également attesté à Marie-Galante (MB : "bòsko", mal ajusté, de travers). Par ailleurs, ce mot est également présent, selon BH (1987), avec le sens de "bossu" à Maurice. Nous avons de plus repéré dans l'ALRÉ I, carte 77, une forme "buskó" qui signifie "malingre et chétif". L'origine dialectale du mot est donc plus que probable.

Les différentes formes à radical [dómaj-] : [õ mun dómajé 5, 9 ; li dómajé, li dómajé nā dó a] semblent résulter d'une aphérèse (< endommagé). Pour [i gē õ dómaj 5], seule la comparaison avec le mau. est fructueuse (BH : "domaz" : problème). L'étymon est le français "dommage" (Bloch & Wartburg 1960).

Le commentaire fourni en 5 dans lequel on relève le verbe [rakókiyé] (= se recroqueviller) incite à effectuer un rapprochement avec le réun. (RC 1974 : 844 : "rakókiyé" : tordu ; renvoi au FEW II, 2, 1004).

202 Moun "pye kwochi" (banca)

En plus de la forme [bākal] (< fr. banca), également attestée en réun. et de ses variantes [bwākal/bakal/bākal/brākal], on recense [kwóci/kóci, lāvē, kunā/kunnā, tòtòl, du] (étymons transparents : < crochu ; (à) l'envers).

B & W (1960) répertorient comme étant dérivés de "banc", non seulement le mot "banca" ("qui a les jambes de travers, comme les pieds d'un banc"), mais aussi "bancroche" ("formation argotique issue du [dérivé] précédent, par croisement avec l'anc. adj. *croche* ").

En ce qui concerne les troisième et quatrième formes lexicales proposées, l'étymologie pose problème. Cependant, on trouve les mêmes emplois en quad., ce qui donne à penser qu'une origine dialectale française n'est pas improbable : LMPT, "kounā" : beaucoup) ; "a tòtòl" (très loin, à l'étranger).

L'étymologie de [du] reste énigmatique.

203 Moun "pye fen" (jambes maigres)

A. On note la présence de [jām 18, 2, 9] (également attesté en réun.), mais surtout de [pyé] pour désigner la "jambe" (il y a peut-être là la trace d'une indistinction lexicale entre "pied" et "jambe" ; une semblable indistinction est par ailleurs

également attestée dans certaines localités à propos du poignet (cf. *infra* comm. 277).

B. La variation [fin, fē] (< fin, fine ; formes longue et forme brève du français) est ici nettement localisée, avec [fin] dans le Nord (1, 2 et 4), et [fē] partout ailleurs. Cependant la comparaison avec la carte 200 montre que la distribution de ces deux formes n'est pas toujours aussi nette.

204 Kou fen (long cou)

A. Le cou est partout dénommé [ku] (cf. comm. 292). La variation de l'adjectif [fin/fē] a déjà été notée à propos de la carte 200 ("Taille fine"). Si on compare les distributions géographiques de la variante [fin] sur les deux cartes, on s'aperçoit que [fin] a davantage d'extension sur la carte 200. Sur la carte 204, on ne trouve cette variante attestée qu'en 2 et 4. Il s'agit dans les deux cas, des mêmes témoins.

[dʒɛl kasé/dʒòl kasé 15] "gueule cassée" (+ palatalisation) désigne peut-être un animal (djòl : gueule ou bouche (péj.) in Valdman *et al.* 1981).

B. Une forme [bwa ku] litt. "bâton cou" (?) est attestée en 11, 13, et 15. Elle n'apparaît pas dans la carte des noms du cou (cf. 292). Cette forme pose un problème intéressant. On peut estimer qu'il s'agit, une fois de plus, d'un composé métaphorique (analogie de forme). Ce composé en évoque d'autres, analogues (en apparence au moins), par exemple sur la carte 234, [bwa nē] "arrête du nez". Mais, dans ce dernier cas, il pourrait s'agir en fait d'une formation analogique du créole (on verra ci-dessous que le réun. offre de telles formations).

L'étymon de [bwa ku] pourrait être "barre du cou". En effet, le réun. possède une forme "bwa d ku" (variante de "ba:^r d ku"), qui désigne la nuque (de l'homme ou de l'animal). Toujours selon RC (1974 : 697), le français du Canada a également "barre du cou : nuque" ("FEW I, 259, B : "Mons barre du cou "nuque" norm. barre du co, yèr. barre du cou [...]").

Le plus curieux est que le réun. offre des formes "ba:^r d rē", "bwa d rē" (reins, colonne vertébrale) qui n'apparaissent – écrit RC – "dans aucun dialecte ; on peut supposer qu'il s'agit là d'une formation analogique créole. Cf. également "bwa d né" "arrête du nez" .

Comme dernier argument en faveur d'un étymon "barre du cou" pour la forme haïtienne, on peut faire observer que le guad. offre une forme "badikou" pour "nuque".

C. On relève deux constructions comportant un déterminant possessif (avec ou sans préposition) : [ku y lōg, kwə ↵ y lōg 3] (< ku + a + i + lōg) ; "son cou est long, il a le cou long". La transcription tente de rendre compte du phénomène de sandhi mis en œuvre dans la seconde construction, et bien caractéristique du Nord d'Haïti. Il est à noter que les témoins pratiquent tantôt l'une, tantôt l'autre construction (cf. carte 200 [sēti l fin], carte 203 [pyé a y fē], carte 205 [zó fig ↵ a y kâpél]), ou encore, comme ici, les deux tours, sans exclusive aucune et sans hésitation. On trouve également la construction comportant la préposition sur les cartes 207 et 208 : [li uvè tuǎ bué a li, i bayé tuǎ bué a y 2], [bué a y ki laj 4], sur la carte 215 [babin ā m 4], et sur la carte 217 [zòrèy ā m 3, 4].

205 Yon "figi mège" (visage maigre)

A. Problèmes de variation : en plus des variantes [figi/figi¹/figu^r/fidji] (< figure) bien attestées, on enregistre un concurrent sérieux : [mæwè 1, 2, 14, 19, 20] (< mâchoire), et même un composé [mæwè-figi 9]. N'apparaît pas ici (non plus que sur la carte 206) une forme recensée en d'autres occasions et également susceptible de varier : [i pa gē bō vizaj, carte 198, pt 4] (< visage) "il est laid", [l gē bèl vizaj, carte 199, pt 20] "elle est belle". On pense, à propos de cette absence, à l'étude que Guiraud (1971 : 70 et suiv.) consacre, dans son exposé sur les strats littéraires et populaires, aux dénominations du visage en français ; on y apprend en particulier l'histoire mouvementée de "visage" et de "figure" ("figure" refoulant progressivement "visage" pourtant très bien représenté au XVIIIème siècle, et "visage" effectuant une remontée massive dans les textes littéraires du XXème siècle). L'isolement périphérique des formes haïtiennes issues du français "visage", ainsi que leur rareté, nous incitent à faire l'hypothèse qu'elles représentent les traces d'une ancienne désignation française, probablement issue de dialectes de l'Ouest français en relation diachronique avec l'haïtien. Nous remarquons de plus que ce terme n'est pas mentionné dans l'index mis au point par RC (1974 : 1167 et suiv.), alors que le réun. offre bien "figi^r", et qu'il n'est pas répertorié dans les dictionnaires du guadeloupéen. En français, "visage" est exclu de l'usage populaire moderne (cf. "casser la figure à qqn, se payer la figure de qqn", etc.). On note que certains témoins ont répondu de façon indirecte, axant leur réponse sur les "os du visage" : [zò mæwè, zò fig(i)] (< (les) os).

B. Pour "maigre", on recueille différentes formes : [èèè, mège, zò/zòs 6, ralé] : la carte 80 de l'ALRÉ I présente des formes très voisines. On peut comparer pour "son visage est maigre", ALHa 10 : [figi l ralé] et ALRÉ, pt 15 : "li nà là figu^r ralé" et noter d'un créole à l'autre le passage de l' "être" à l' "avoir". De même la carte 108 de l'ALRÉ I procure la forme "dsān", là où le haït. offre [figi l vin désān] (< descendre).

206 Yon figi "pouf kou figi chat" (ronde comme celle d'un chat)

A. Dans cette carte, les variantes [figi/figi¹] alternent également avec [mæwè] et une forme isolée retient l'attention : il s'agit de [(mun nā) gwó magu] qui est proposé en 2. Le nom du "chat mâle" étant [cat-magu] (< markou, makou) en 3 (cf. carte 1877), il y a là, selon toute probabilité, non pas un synonyme de [mæwè], mais une comparaison figurative (cette personne est (comme) un gros chat mâle).

B. Les correspondants créoles de "(être) rond" sont variés : [wō, pouf, boufi, mūstré, boufté]. En réun., "rō" est présent dans le même emploi. Les mots "boufi, boufté et pouf" sont attestés en quad. où ils signifient respectivement : "bouffi", "faire blouser, faire bouffer à la taille" et "patapouf" (LMPT). L'étymon du mot [boufté] pourrait être le terme technique français "bouveter" (LGRLF : "Raboter à l'aide d'un bouvet").

C. Les formes [gra], [gē vyān, vyānē], [frè] associent la bonne santé (visage "bien en gras, bien en chair", "frais") à la rondeur du visage. On retrouve la même idée en réun. (ALRÉ I, carte 80 : "figi^r lé byē rāpli").

D. Les comparaisons impliquent des animaux (boeuf, chat, poisson de mer non identifié), un ustensile de cuisine (bòm 14) ou un aliment (galette de manioc 20).

E. Les marques d'analogie sont [kòm 11], [kuwè 13, 14] (< ku u wè), [tāku 9].

F. L'examen de ces deux cartes se poursuit avec l'étude de la carte 216 ("Joue"), cf. *infra*.

207 Un sourire large comme ... ; 208 Expressions concernant le sourire

A. Les données ne sont pas toujours faciles à interpréter : il n'est pas sûr par exemple que tous les témoins distinguent lexicalement le rire du sourire comme le font ceux du point 1 : [gō ò suri li pa uvè buε li z gō ò suri nèt], du point 2 : [u suri, u démi ri, u pa fin ri nèt], du point 6 [ri, ri fò, ri japé] z [suri nā mūstæ] "sourire dans sa barbe", ou du point 7 (cf. notice : [u suri ri] litt. "tu souris le rire").

On note la présence d'une variation [laj/laj] dans des expressions concernant la façon de sourire : [mun nā suri laj 3], [m suri laj 4], ou la bouche d'une personne en train de rire : [buε a y ki laj 4], [buε li laj 9, buε li laj 12].

B. "Rire de toutes ses dents" : [griyē (dā) 10, 12, 13, 17, 18, 19], [grē dā 15] ; "ouvrir grand la bouche en riant" : [uvè buε 2, 9], [bayé (buε) 2, 7, 20], [lagé buε 20], [suri laj 3], 4, [ri buε laj 12].

Le mot "grigné" existe également en guad. avec le sens de "froncer le visage, faire des grimaces" (MB, LMPT), et de "rire jaune" (LMPT).

[bayé 20] a vraisemblablement pour étymon un terme dialectal français (RC 1974 : 701, FEW I, 281 b : "bataculare... afr. baaiïlier... nfr. bâïller... centr. "ouvrir la bouche avec étonnement" [...]).

On trouve quelques comparaisons ; avec le chien : [ri japé 6, mun nā ap japé tāku ò cē 18] ; avec le juif ou l'épouvantail (?) : [li suri kòm yō jwif 16] ; avec le chat ou le dindon.

On remarque enfin la construction [li ri avò z w], litt. "il rit (de concert) avec toi". Celui qui rit facilement est apprécié : "il est rieur, enjoué" : [li āriyā] ; "il a bon caractère" [li gē bèl karaktè].

209 Expressions employées à propos des dents

Les témoins n'ont pas toujours choisi de privilégier les mêmes caractéristiques :

la beauté des dents : 9, 13, 16

leur taille : 1, 2, 3, 8, 14, 16, 18 (A)

leur couleur : 16, 17 (B)

leur espacement : 4, 7 (bèl cōnèt), 10, 12

leur état : 5, 14, 18

comparaisons-figures avec le monde animal : 10 (porc), 14 (dents malodorantes de la chèvre, 16 (dent de rat, de souris, de porc).

A. On relève une expression métaphorique remarquable : [gwó pó dā 2], litt. "grosse peau dent".

B. Les dents bien blanches sont déclarées belles et constituent un critère de beauté : [fi sa: sō ɛ̀ ò bèl fi, l gē bèl dā, dā l blā 9] "Cette fille c'est une belle fille, elle a de belles dents, ses dents sont blanches". Quand les dents sont colorées ("rouges"), ce sont de mauvaises dents, à porter au compte d'une piètre qualité des os : [si l pa gē bèl dā, u di dā l wuj 16] "S'il n'a pas de belles dents, tu dis que ses dents sont rouges" ; [gadé kulè dā ɛ̀ u, mové zó, mové dā ! é pa wuj dā m wuj, é mové zó m gēyē ! 17] "Vise un peu la couleur de tes dents ; mauvais os, mauvaises dents ! Ce n'est pas que mes dents sont rouges, c'est que j'ai de mauvais os !".

Enfin, on remarque que sont donnés comme synonymes [bèl dā 7] et [bèl zòs 7] (variante de [zó]) et que le témoin y associe [bèl ɛ̀nèt] "belles dents espacées" (en français familier, "dents de la chance"). Le rapprochement entre "dents" et "os" traduit peut-être la conscience de l'existence d'une catégorie "tissus durs" de l'organisme.

210 Expressions employées à propos des cheveux

A. On note que dans bien des cas c'est [tèt] "tête" qui est utilisé comme variante de [ɛ̀vé] ou à sa place pour évoquer la chevelure (cf. *in* LGRLF l'emploi de "tête" en français pour désigner la "partie de la tête où poussent les cheveux"). Le réun. procède de la même façon : "tèt kōnyé" = "sévé kōnyé".

B. Une variation importante de la première et/ou de la seconde voyelle du mot qui désigne les cheveux est attestée : la tendance à l'arrondissement est sensible dans certaines régions (4, 5, 7, 13). Nulle part ne figure ici la variante "chive" (orthographe officielle) qui est citée dans Valdman *et al.* 1981, et qui est également la seule forme attestée, semble-t-il, en quad. si l'on se réfère à MB ("chivè") et à LMPT. Les locuteurs varient de façon non négligeable en ce qui concerne la prononciation de ce mot : on relève des variantes à voyelles arrondies dans des occurrences de formes issues de "cheveu", en d'autres points également, sur les cartes 250 (pts 5, 7, 12), 251 (pts 3,4, 5, 7, 12, 13, 15) et 252 (3, 4, 5, 17,19). La chuintante initiale est, rarement, remplacée par une sifflante : cf. [sévé] sur les cartes 210 (pt 20) et 250 (pt 4).

C. Le vocabulaire régional n'est pas en retard sur la modernité : [ɛ̀vé ipi ; ɛ̀vé afró 2] "cheveux hippies", "cheveux afro". Quatre couleurs de cheveux sont citées : le noir [nwa], le blanc [blā], le blond (?) [pay 14], le [wuj/grēna] (< rouge, grenat). Comme le souligne Labelle (1978 : 130), "jaune et rouge sont souvent de simples synonymes de teintes claires en Haïti, dans toutes les classes sociales, et peuvent s'éloigner considérablement de ce qu'on désigne en français sous ces termes". C'est la malnutrition qui, selon certains témoins, donne leur teinte rousse aux cheveux. Les commentaires reportés dans la notice sont d'ailleurs largement confirmés par les travaux scientifiques, la modification des cheveux constituant l'un des signes constants des cas typiques de kwashiorkor (Begin, Fougère, King 1970).

D. Cf. *infra* commentaires des cartes 249-252 (à propos des cheveux).

213 "Tèt" mwen (tête)

A. Nous remarquons d'entrée la variante [tèt-kò 1] (litt. "tête à corps") : ce composé (séquence de mots simples) offre une structure qui se trouve réitérée dans d'autres cartes : [jé-kò v, carte 220, pt 1] (yeux), [pó-kò w, carte 262, pts 7, 9, 13] (peau), [vyân-kò v, carte 269, pts 5, 9, 10, 11, 12, 17, 19, 20] (chair), [cè-kò, carte 269, pts 9, 10, 12, 15, 16] (chair), [zó-kò mun nã, carte 270 pt. 5] (os), [pwal-kò, carte 274, pt 5] (poils), [jãm-kò v, carte 281, pt 10] (jambe). Il s'agit donc d'une formation productive dont nous n'avons pas trouvé de témoignage dans les différentes descriptions du créole. Le type même du composé intrigue : tout se passe d'une part comme si les locuteurs qui, souvent, font également état de la variante "simple" [tèt] (mais certains ne donnent que la forme composée) étaient soucieux d'aligner leurs productions sur le type binaire N + N, si fréquent dans la langue. L'emploi de [-kò] permet de lever des ambiguïtés au niveau des morphèmes, ces derniers pouvant recouvrir plusieurs sémèmes : [kò-], qui introduit le trait

[+ vivant] pour des mots qui sont très polysémiques (c'est le cas avec [tèt] et les autres unités lexicales auxquelles ce lexème est associé (voir les composés cités ci-dessus), fonctionne ici comme un spécificateur : on n'use pas, à notre connaissance, de l'adjonction en [-kò] pour des mots qui sont à peu près monosémiques ([+ vivant]) : [*zòrèy-kò, *vât-kò]. Il se peut également qu'une telle adjonction soit plus fréquente dans un contexte d'enquête où les mots sont, d'une certaine façon, cités hors contexte et dans une situation d'élucidation sémantique bien plus forte que dans la conversation ordinaire. Ce type de composés contribue à donner une idée des virtualités d'une unité lexicale d'origine française. [kò] est, rappelons-le, également utilisé dans une des constructions (la plus fréquente) du réfléchi en Haïti. D'autres acceptions de ce terme existent en haïtien que nous ne manquerons pas de signaler au fur et à mesure de l'avancement du commentaire.

B. Un autre composé binaire isolé [kalbas-tèt 7] litt. "calebasse de la tête" est donné comme "synonyme" de [tèt]. Nous remarquons que le locuteur n'a pas fourni de commentaire sur une éventuelle connotation péjorative ou ironique du terme (caboche ?) comme on aurait pu s'y attendre, eu égard à la rareté de ce type de formation, et compte tenu du fait que dans l'ensemble, nos témoins de grammaticalité n'ont généralement pas hésité, quand cela leur paraissait s'imposer, à assortir leurs productions de gloses diverses. L'existence de tels composés en créole haïtien a été mentionnée dans un article de Brousseau (1989) dont la méthodologie et une grande partie des conclusions ont fait l'objet d'une critique vigoureuse de Chaudenson (1990a) qui juge qu'une formation comme [tèt-kalbas] ne peut être qu'une "réfection expressive d'un type canonique". Une telle réfection, plausible, nous paraît être motivée par la nécessité d'éviter l'ambiguïté : si le composé [tèt-kalbas] était attesté avec le sens de "tête" (cela ne semble pas être le cas, à notre connaissance du moins), cela poserait un problème d'homonymie : [tèt-kalbas] signifie en effet dans l'usage courant "cime de calebassier" (*Crescentia cujete* L., d'après Peeters 1978). On n'a pas [tèt-pyé-kalbas]. Dans ce type de formation comme dans d'autres contextes, le lexème [pyé] qui sert généralement en Haïti, comme dans beaucoup de créoles français, à la détermination et à l'actualisation d'un "nom générique" (arbres) (RC 1974 : 842), n'est pas utilisé. Dans la situation d'enquête qui a été celle de l'ALHa par exemple, quand les enquêteurs ont décrit les arbres dont ils voulaient obtenir le nom, il leur est souvent arrivé de

recueillir des noms d'arbres amputés de leur actualisateur : [gē kókóyé étrājé k dōnē su ēn ā, byē ba ; gē kókóyé péyi k dōnē byē wó ; li dōnē pitsi 19] (les témoins n'emploient pas [pyé kókóyé]). Il en a été de même dans les mentions de parties des arbres : pour "tissu végétal engainant la base du cocotier" par exemple, le témoin a répondu : [tæ kókóyé a, eēmiz kókóyé a 19] (et non [tæ pyé kókóyé a]). En décrivant les opérations du brûlis, le même témoin n'a pas utilisé [pyé-bwa], mais [bwa] pour "arbre" : [wi bwa-nèf+ la u balizé l, u désān bwa, u brilé l, u rāmasé l 19].

Etant donné la grande polysémie de [tèt] et de [pyé], il n'est pas impossible que certains locuteurs répugnent à associer linéairement ces deux termes dont certaines des acceptions sont contraires (tête/pied). La possibilité de ne pas utiliser l'actualisateur qui est donc bien attestée, ainsi que l'absence assez générale de la marque prépositive dans les composés du type "nom + complément de nom", ont sans doute favorisé ce type de réfection. On trouve sur la carte 216 un composé structuré de la même façon que [kalbas-tèt], avec un nom de végétal figurant en première position ; il s'agit de [kōkōm-maewè 8] litt. "concombre-mâchoire", "joue" ([kōkōm] : *Cucumis sativus* L., d'après Peeters 1978). On note évidemment que ces deux composés proviennent de régions relativement proches. La métaphorisation du corps et de ses différentes parties traduit une sorte de nécessité conceptuelle propre à la culture haïtienne, et le règne du végétal est, comme nous le montrent ces deux exemples, source vive de métaphores.

214 "Fwon" mwen (front)

A. Variantes [fwō/fō] : la labialisation devant voyelle [+arrondie] (pts 1, 2, 5, 12) a, semble-t-il, une valeur distinctive dans une des quatre localités où elle apparaît : [fwō] versus [fō 2] "zone de dépression".

B. Les variantes [fōtēn/fōtèn-tèt] ont ici un autre sens qu'en dialecte port-au-princien où le terme [fōtèn] désigne habituellement la fontanelle. Le quad. (LMPT) "fontenn-a-tèt", est proche de la forme enregistrée en 11 et qui est remarquable dans la mesure où elle est d'une certaine façon "symétrique" d'un composé examiné précédemment (cf. ci-dessus le comm. 213).

[tèt-kò] et [fōtèn-tèt] : la tête fait partie du corps, comme la fontanelle fait partie de la tête ; seul [jé] fait exception à cette organisation, acceptant comme second élément aussi bien [tèt] que [kò] (cf. carte 213, pt. 1).

C. [kabès 19] : à propos de cette forme, on hésite entre une étymologie espagnole (influence du dialecte parlé en République Dominicaine) et une étymologie française. LGRLF offre "cabèche" ("Fam. et vieilli") pour "tête". Le quad. (LMPT) possède un terme proche : "kabèch", dont l'une des acceptions est "tête", "crâne".

215 "Matonn" mwen (menton)

A. [babin] : cette forme semble connue du quad. où elle offre cependant d'autres sens (MB : "gueule du cheval" ; LMPT : "bouche (péjoratif)", "gueule"). On a peut-être en haïtien un changement sémantique par métonymie, favorisé par la proximité du menton avec les "lèvres" (l'un des sens de "babine" en français, selon LGRLF). Le composé [āba-babit 20] semble, en ce qui concerne sa deuxième partie, approximatif ; d'ailleurs le témoin qui l'énonce ajoute que le "vrai" mot est [mutō].

Mais le procédé qui consiste à former des composés en utilisant comme premier élément une préposition est courant en haïtien (cf. sur cette même carte [āba-mutō 10, 19z]. Nous retrouvons les composés à premier élément prépositionnel avec de la forme [āba-èsèl] (cf. ci-dessous comm. 273), l'une des variantes qui sert à désigner l'aisselle.

B. [mutō/mātō] : l'alternance révèle pour la seconde des formes citées un phénomène d'assimilation à distance qui a son analogue en réun. (ALRé I, carte 83) où alternent de façon très régulière "mātō" et "mōtō".

216 "Tete figi" mwen (joue)

A. Seul, un très jeune témoin a proposé [ju 9]. Peut-être y a-t-il dans son cas isolé une influence de l'école et du français, même de façon indirecte, par le biais de contacts avec des enfants scolarisés. Le témoin adulte du même point a donné [figi].

B. On repère deux séries de variantes simples ou composées, ces dernières construites sur la base des variantes simples, soit à partir de [figi] : [tété-figi, bō-figi, zó-figi], soit utilisant [maewè] : [tété-maewè, zó-maewè, kōkōm-maewè, bagul-maewè]. Cette carte confirme la synonymie des deux termes (dans ces emplois du moins), déjà mise en évidence à propos des cartes 205 et 206 où parallèlement aux emplois suivants de [maewè] ("joue") :

[maewè èè, maewè plisé 2]

[zó-maewè l mèg 14]

[bagay ki nā maewè ò mun zó 19] (carte 205 "Un visage maigre"),

et

[mun sa gē gwó maewè], [gē maewè wō], [maewè mun sa a puf 1]

[(mun nā ...) gwó maewè 2]

[maewè kuwè bōm 14]

[maewè ò mun ki plē ; maewò ↵ u āflé 19]

[li gē gwó maewè ; ak maewè-bóbóri u la ! 20] (carte 206 "Un visage rond comme celui d'une chat"),

on trouve les variantes [figi/figú/figī].

C. La glose ["figi" : ā kréyòl/"maewè" : ā tèm syās 5] qui oppose le créole à la langue technique apporte des informations sur le fonctionnement social du créole. Elle est intéressante dans la mesure où elle montre le témoin soucieux de rendre compte des conditions d'emploi des mots et, par conséquent, de spécialiser les variantes en fournissant des "marques d'usage" pour qualifier les mots qu'il utilise. Il emploie [ā kréyòl] ("en créole") là où le lexicographe de langue française emploierait l'abréviation (fam.) qui "correspond aux emplois (forme et sens) normaux dans une communication sociale aisée, plutôt parlée qu'écrite, et dénuée de la contrainte propre aux échanges officiels, hiérarchiques, etc." (LGRLF, p. XI). Il n'y a, dans cette mention des "marques d'usage" par ce locuteur, rien d'étonnant si l'on se souvient qu'en plus d'être la langue commune, le créole est également la langue de la

"communication sociale aisée" en Haïti. [ã tèm syãs] équivaldrait à l'abréviation française (techn.).

D. En 9, est attestée la combinaison des deux formes [maɛwè] et [figi] pour désigner la "figure" du boeuf : [figi l wõ tãku õ bèf, figũ-bèf ; sé bèf ki gẽ maɛwè-figũ wõ 9]. Ici encore on a un témoignage du puissant processus de relexicalisation qui a affecté les étymons et qui pousse parfois les locuteurs à combiner des synonymes (on en a un autre exemple avec la forme suivante : [dé bò vijay-figi mwẽ 11] (les deux côtés de mon visage). Tout se passe comme si, pour ces témoins, les formes "simples" étaient perçues comme inaptées à la désignation des parties du corps. On peut bien sûr penser à une possible incidence de la situation d'enquête qui les pousse à préciser les choses plus qu'ils ne le feraient dans une conversation ordinaire, pour en quelque sorte faire montre, en présence d'un jeune enquêteur lettré citadin, du savoir disponible sur la langue.

E. Nous sommes tentée de mettre en relation certaines des formes relevées [dé kãkãm-maɛwè 8] ("deux joues"), et surtout [dé bò vijay-figi mwẽ, dé bò figi mwẽ 11] ("mes deux joues") avec le réun. (cf. ALRé I, carte 83: "ã kóté d figu:ɾ"), qui emploie également "ju" ou "zu". Ces formes haïtiennes posent le problème de l'expression de la dualité.

F. [bagu] est peut-être issu du fr. "bajoue". Le quad. a une forme "bajòl" ("bajoues").

217 Zòrèy (oreille)

A. La variation [zórèy/zòrèy], remarquable en ce qu'elle témoigne d'un mouvement actuel du système de la langue, est également présente en quad. (LMPT). Elle doit occuper dans l'analyse une place plus importante que d'autres variations qui, elles, ne correspondent à aucun mouvement de réduction du système phonologique. En effet la variation portant sur le degré d'aperture des voyelles est fréquente en haïtien. Si l'on compare la rentabilité des distinctions entre degrés d'aperture vocalique dans cette langue (quatre degrés au niveau des voyelles orales), on s'aperçoit que la distinction entre deuxième et troisième degrés est, de toutes, la moins rentable : l'opposition IIème/IIIème degré ne fournit que très peu de paires minimales. Par conséquent, on peut s'attendre à ce que cette distinction soit réalisée de façon moins constante, moins ferme, autrement dit qu'elle donne lieu, à un plus grand nombre de variantes. Et c'est ce qui se produit sur la carte de référence, où pour certains témoins (pts 1 et 9), les voyelles de II et de IIIème degrés sont attestées en variation libre : on a donc bien la confirmation de l'existence d'une variation intra-régionale due à des facteurs individuels et/ou sociaux. On est en droit de supposer que la variation entre degrés II/III est plus "naturelle" et relève en tout cas d'un mécanisme différent de celui qui régit d'autres variations de degré, imputables cette fois à des causes "extérieures" : par exemple le fait pour les anciens locuteurs du créole haïtien d'avoir été exposés en diachronie à des formes régionales, puis centrales du français ; c'est, nous semble-t-il, le cas avec le couple bwèt/bwat. Cette variation intra- et inter-régionale procède en l'occurrence d'un mouvement progressif du système en glissement vers un stade ultérieur plus simple, réduit à 3 degrés. Quant aux données quantitatives, elles ne sont pas inintéressantes

puisqu'elles montrent une tendance nette à utiliser une voyelle de troisième degré d'aperture en syllabe ouverte non initiale.

B. [zòrèj/zòrè^hj 10 et 13] et [zórèy/zòrèy] : cette variation [-j/-y] est déjà apparue dans le corpus :

[i pa gē bō vizaj, carte 198 pt 4]
[l gē bèl vizay, carte 199 pt 20]
[dé bō vijay-figi mwē, carte 216 pt 11]

L'existence de cette variation nous remet en mémoire un fait qui nous avait surpris en Haïti, celui d'entendre certains locuteurs de la capitale répondre [parèj] au lieu de [parèy] dans la stratégie de communication très courante qui consiste à retourner un souhait à son interlocuteur :

- " Bonne année". - Et à vous pareillement. " (LGLRF)
[parèy/parèj] (en créole)

A l'époque, nous avons pensé qu'il s'agissait d'une hypercorrection dont nous avons cru trouver la "source" dans l'existence d'une variation [laj/laj] (ai).

218 "Fèy zòrèy" mwen (pavillon d'oreille)

A. On relève différents noms pour "pavillon d'oreille" : l'un des types apparaît (comme prévu, compte tenu des faits examinés dans le comm. 217) sous deux variantes phonétiques [fèy-zòrèy/fèy-zórèy]. L'autre type est [wōn-zòrèy 17], litt. "rond (cercle)-oreille".

B. Certains témoins ont associé de façon spontanée une autre forme [tādi-zórèy 8, tādè-zòrèy 15] ("tympan" ?) à leur première énonciation ; parallèlement, nous avons relevé sur la carte 217 au point 15 l'expression [zòrèy but tādè]. Il existe en haïtien un verbe [tādè] qui signifie "écouter" et également "entendre". Le quad. connaît la même forme qui figure sous deux entrées différentes dans LMPT ("entendre" et "tympan"). Les créoles mau. et seych. ont également un verbe "tandé" ayant le sens "entendre".

219 Zòrèy kale, zòrèy double, po zòrèy lanvè ... (expressions concernant la forme des oreilles)

A. Quelques expressions [zòrèy móka 1] (en parlant de qqn qui est dur d'oreille), [mókó 6] (cf. aussi carte 218 [zòrèy mókó] "oreille dépourvue de pavillon"), [kólbósó 16] ont une étymologie en partie opaque. Le quad. (MB) offre "moko zonbi" (très laid). Dans LMPT, on trouve successivement "moko" (imbécile), "mòkò" (sorcellerie, charme, sortilège, magie), et "mòkò" (petite hache).

La relation avec le français "moco" ou "moko" (Argot mar. Marin originaire du Sud de la France, de la côte méditerranéenne, par oppos. aux marins des côtes occidentale et septentrionale [...]), d'après LGRLF) est incertaine.

B. Les petites oreilles sont, d'une façon assez générale, opposées aux grandes oreilles. Les oreilles peuvent être "à l'envers, dressées, rentrées, épaisses, couchées, recourbées, plates, rondes, droites, pas droites", etc.

C. Par ailleurs, les locuteurs utilisent beaucoup de comparaisons (cf. aussi les comparaisons recensées sur la carte 218) :

- avec des oreilles d'animaux (chauve-souris, souris, lapin, bœuf, âne, escargot, [krabo] (?))

- avec des feuilles de végétaux ([labapē] *Artocarpus altilis* (Park.) Fosberg, [twõpèt] *Cecropia peltata* L.).

D. Croyances : selon le témoin 15, la forme des oreilles d'une personne peut tenir à une envie, non satisfaite, de sa mère pendant sa grossesse. Le même type de "cause" est invoqué ci-dessous par certains témoins pour expliquer certaines caractéristiques de pigmentation, en particulier l'existence de taches de rousseur (cf. carte 267, not. 15 et 20).

220 Je mwèn (mon oeil)

A. La variation [jé/jyé/zé/zyé/zyé] est intéressante à plusieurs titres : les formes à voyelle arrondie apparaissent dans le Nord-Est, dans le Sud-Est et dans la localité 13. Nord et Nord-Est ne connaissent qu'une seule variante, alors que le Sud en présente, la plupart du temps, plusieurs. Les points 15 et 16 vont jusqu'à en offrir trois. Il est à noter qu'Orjala (1970) ne recense que deux de ces variantes ("jé/zyé" in Map 21).

B. Nous remarquons le cas particulier de la coexistence de composés synonymes, [jé-kò] "œil du corps" et [jé-tèt] "œil de la tête" en 1. On gagne à les mettre en relation avec des composés métaphoriques, construits eux aussi à partir de [jé], et désignant d'autres parties du corps : respectivement [jé bwa] litt. "œil de bras" (carte 275 "Coude"), et [jé pyé] litt. "œil de pied" (carte 287 "Cheville"). On peut ajouter à ce micro-système les composés dans lesquels [jé] est second élément de composés binaires : [pwal jé], [plim jé] litt. "poils d'œil", "cils" (carte 220, pt 20). Le mot [jé], comme les mots [tèt] ou [kò], entre dans de nombreuses combinaisons.

C. Le réun. (ALRé I, cartes 81 et 82) connaît une variation "zyé"/"zyé", tandis que le guadeloupéen ne présente que "zyé" (MB, LMPT).

D. Il arrive que les locuteurs différencient l'unité de la paire : [grèn zu ← yé 7, gwó grèn zyé 8]/[dé zyé u 12]. Ce dernier emploi est à rapprocher du réun. "mõ dôé ou ~dé zyé ou ~zyé" (mes yeux).

221 Blan je a (le blanc de l'oeil)

A. Un seul point (5) offre un composé à élément prépositionnel, [blāc a zyé a], lequel coexiste du reste avec un doublet qui ne comprend pas un tel élément. Le composé sans élément intercalaire est massivement répandu. En ce qui concerne la distribution des voyelles arrondies, elle est assez voisine de celle qui est signalée dans le commentaire de la carte précédente.

B. On note qu'en composition, c'est la variante [jé] qui est de loin la plus utilisée, y compris dans des localités qui offrent pour la désignation de l'oeil plusieurs variantes (cf. carte 221).

C. On constate une variation [blā/blāɛ], la forme longue étant utilisée dans le Nord (pt 1, pt 5) et dans une localité du centre (pt 8). Dans le Nord-Est, elle coexiste avec la forme courte. Nous mettons ce fait en rapport avec l'existence de consonnes latentes, réalisées au cours du sandhi dans les dialectes du Nord.

D. Le témoin du point 7 propose trois "synonymes" : [nānā zyé a, èè zyé, blā ā] (< nanan). Les deux premiers termes des composés signifient "chair". Les informations figurant dans Peleman 1978 sont intéressantes ; "nannan" s'y trouve commenté de la façon suivante : "tout bagay ki anndan sé nannan : nannan jé : prunelle ; nannan kòk : la chair du fruit du cocotier" (tout ce qui est à l'intérieur est "nannan" : la prunelle ; la chair de la noix de coco). Mais "nannan" correspond également à un verbe "manger" et à "nourriture". Comme illustration de l'emploi du verbe, on trouve chez Peleman le fragment de discours suivant : "pé pé, ou-a nannan" (tais-toi, tu vas manger).

LMPT connaît également "nannan" qui signifie, comme en haïtien, "pulpe, chair".

Dans le LGRLF, on trouve une forme "nanan" à propos de laquelle on peut lire, entre autres, les informations suivantes : "1640, Oudin ; d'une racine onomat. nam-, qui a donné de nombreux mots dans différents dialectes. [...] Fam. (enfantin) et vx. Friandise. - Par métaphore et fig. Chose délicieuse.[...]".

222 Boul je a (le globe oculaire)

C'est le lexème [bul], seul ou en composition, qui est de loin le plus utilisé pour désigner le globe oculaire. Cependant le Nord (pt 1) offre [blad] qui signifie habituellement "ballon" et qui peut être employé dans des composés comme [blad-pipi] "vessie" (cf. comm. 312B). Le sème de rotondité que contient [blad] l'autorise à figurer dans les désignations d'éléments sphériques ou oblongs. La rotondité de l'œil est également le trait majeur en réun. (cf. ALRé I, notice 81 "gró kànèt zyé" ; "kanèt" = bille).

Dans un certain nombre de localités, on a proposé le lexème [grēn/grēn] (< graine) comme unique ou seconde variante. La glose effectuée par le témoin 2 qui refuse [bul jé] pour la désignation du globe oculaire, mais ne propose rien d'autre, incite à comparer les données avec celles de l'ALRé I, carte 81 ("gró zyé ou ~zyé" : yeux exorbités), et avec celles du LMPT ("gró zyé" : yeux globuleux).

223 Vè je a (l'iris)

Différents lexèmes se partagent la désignation de l'iris : [nwa, nwa jé] (< noir) sont les formes les plus répandues ; on les comparera avec les données de l'ALRé I, notice 82, "le nwa:ʳ d zyé". En second lieu, on trouve le lexème [glas/glaz/glaʰ] (< glace ; [glas] désigne également le miroir). [glè] pose un problème ; il a été proposé comme terme distinct appartenant cependant au même champ lexical au point 2, puis comme synonyme de [nwa] en 8 et 10, et comme variante unique en 17. La variante "glè" signifie habituellement "glaire, mucosité" (Valdman *et al.* 1981). Une forme isolée

figure au point 9 [nawè jé u, nawè u] ; on est tenté d'interpréter le segment [wè] contenu dans cette forme comme un segment significatif (cf. le verbe [wè] = "voir"). Enfin, il est intéressant de constater que la forme proposée comme titre de la carte (qui est extraite du dictionnaire de Valdman *et al.* 1981) n'est attestée qu'une seule fois dans l'enquête ALHa : [vè jé a 12] (< verre).

224 Bonòm je a (la pupille)

Tous les témoins ne différencient pas la pupille de l'iris. Dans un certain nombre de localités en effet, ce sont les termes proposés à l'occasion de la question portant sur les désignations de l'iris, [glas, nwa, glè], qui sont cités pour celles de la pupille. Quelques témoins proposent une forme [bónòm, (ti) bónòm (jé a)] ou acceptent une telle forme quand elle est proposée par l'enquêteur. Le témoin 13 en donne l'origine et la motivation (le petit bonhomme en question est en fait le reflet de la personne regardée ; cf. la notice) qui n'est pas sans évoquer de façon amusante l'étymon latin "pupilla" ainsi commenté dans LGRLF : "lat. pupilla "petite fille", et "prunelle, pupille", "à cause de la petite image qu'on voit s'y refléter" (Ernout et Meillet)." Le témoin 10, avec la désignation qu'il propose [aparèy] et le commentaire qu'il en fait [sé li k māmā zyé a] "c'est elle qui est la mère de l'œil", se montre conscient du rôle joué par la pupille dans le système de la vision.

225 "Je chire" yo (yeux bridés et allongés)

Une telle expression est souvent insultante, comme en témoignent les énoncés recueillis en 7, 10, 20. Un seul témoin fait allusion à un caractère phénotypique (pt 13 : référence aux Asiatiques [ɛinwa]). Certains commentaires sont, d'un témoin à l'autre, contradictoires : de tels yeux sont petits (pt 2), ou au contraire larges (pts 4 et 5). Mais il faut peut-être attribuer ces divergences dans les réponses à la façon, probablement variable, dont la question a été posée (les enquêteurs ne représentant pas de la même façon le signifié de la forme retenue pour entrée).

Le mot [ɛiré] a évidemment pour étymon le français "déchiré" (aphérèse). Le réun. emploie une métaphore du même ordre, "zyé butónyèr" (à cause de la forme).

226 Je twèt (yeux qui louchent)

Les informateurs proposent de nombreuses variantes pour désigner les yeux qui louchent. Nous proposons ici les plus courantes ou les plus intéressantes du point de vue comparatif :

[twèt 15 +, 16, 17, 18/ trèt 3/ twat+ 8] (< traître) ;

[atawèt 13+, 20] (déformation aberrante par syllabification de [twèt] ?) ;

[lāwè 2, 6, 7, 9, 11 lāwè^r 8 āwè 12] (< l'envers, à l'envers ; + prosthèse)

[murā 11, 13, 14, 15] (< mourant) ;

[yewō 6, 8/vérō 7] (< vairon) ;

[kòklèt 3] (< coq ?).

Deux de ces variantes ont des similitudes importantes avec certaines de celles attestés dans MB ("zyé kòk lèch, zyé vèron" : œil qui louche).

Les néologismes haïtien et guad. présentent, par rapport à leur étymon (cf. "*Yeux vairons*, dont l'iris est cerclé d'un anneau blanchâtre, ou qui sont de couleurs différentes" (LGRLF)), le même changement sémantique par métonymie : dans les

deux cas, il s'agit d'yeux présentant une anomalie. Cependant, il est probablement imprudent de compter trop tôt ces mots parmi les néologismes créoles : le fait même d'un tel changement est curieux - il ne s'agissait pas d'une réalité nouvelle pour les colons du XVII^e siècle - et le parallélisme entre créoles donne à penser que l'étymon pouvait lui-même déjà offrir un tel sémantisme.

Quant au mot [kòklèt] (guad. "kòklèch"), il évoque celles des formes proposées sur la carte 228 qui font référence au coq (voir le comm. associé).

227 Je fon (yeux très enfoncés)

Cette carte n'appelle pas de commentaire particulier : [fō] qui sert généralement à qualifier des yeux très enfoncés est issu, comme le note RC (1974 : 762) de "l'adjectif "fond", au sens de "profond" [lequel] appartient à la plupart des dialectes de l'Ouest [français] : FEW IX, 433 [...]". Les autres termes proposés sont [twēzi 2] (étymon inconnu), [ãtré] (< entré) ou [twu] (< trou).

228 Bòy (borgne)

A. [bòy] est de loin le terme le plus répandu. Son originale dialectale française nous est connue (cf. RC 1974 : 726 ; renvoi au FEW I, 569, a : "qui ne voit que d'un oeil"). Certains locuteurs éprouvent le besoin de le spécifier (cf. pt 15).

Le réun. comme le guad. (MB. "bogn" ; LMPT "bògné") connaissent une forme apparentée.

Cependant ce terme n'est pas d'un usage généralisé en Haïti et le créole offre bien d'autres désignations, souvent des synecdoques (pts 1, 2, 8, 10, 12, 14, 15, 18). Quelquefois on trouve des désignations humoristiques (pt 2). Le témoin du 7 offre les énoncés [li syèg, li swèg] "il est borgne". Il s'agit probablement avec ce lexème, d'un emprunt à l'espagnol dominicain (en espagnol "aveugle" se dit "ciego", d'après Toro y Gisbert 1968).

B. Les locuteurs 5 et 6 ont proposé des lexèmes faisant référence au coq [kòk móliwa 5], [kòk ò zjé 6], sans cependant expliquer l'origine de ces désignations. L'ALRé I (carte 82) offre le même type de formation : "ã kòk ã zyé ou ã kòk ã zyé", litt. "un coq qui n'a qu'un oeil" ; par référence aux coqs de combat qui souvent ont un oeil crevé [...]". Les formations haïtiennes obéissent vraisemblablement à la même motivation.

229 Avèg, je pete (aveugle)

A. [avèg] est la forme la plus utilisée. Dans le Nord, la voyelle antérieure est arrondie (points 2 et 3). [jé pété/jyé pété] est un bon concurrent ; il s'agit d'une synecdoque qui procède vraisemblablement de l'intégration de l'énoncé [jé l pété 11, 18, 19, 20] "ses yeux sont crevés" > le nom composé : un "yeux crevés".

B. Dans la localité 12, on remarque un lexème [mun syèd] qui rappelle étrangement les formes proposées pour "borgne" (cf. carte 228) par le témoin 7 : [li syèg, li swèg]. Il s'agit ici aussi vraisemblablement d'un emprunt à l'espagnol "ciego", mais ne s'accompagnant toutefois pas de changement de sens, à la différence du cas

précédent (esp. "aveugle"/haït. "borgne"). Le seul changement porte sur le point d'articulation.

230 La couleur des yeux

Dans sa définition des types de couleur selon les critères physiques, Labelle (1978 : 128 et suiv.) recense comme variables importantes le type de cheveu et la couleur de la peau. Elle signale que, dans certains cas et pour certaines personnes, la couleur des yeux et celle des cheveux sert à préciser un type ou un sous-type. Pour les yeux on distingue, écrit-elle, "les yeux noirs, tamarins, marrons, bleus, verts ou gris, ces trois derniers étant dénommés "jé vèt" ou "jé chat" (yeux de chat)" (page 131). Notre inventaire est plus riche puisqu'aux couleurs d'yeux répertoriées par Labelle, on peut ajouter les couleurs suivantes : [jòn ~ kaki, wuj, wuku, blā ~ blāε, dajō, kristal, fab], sans compter les couleurs composites [blā é nwa], mentionnées à plusieurs reprises. En ce qui concerne la couleur rouge des yeux, elle est comparée à un tissu par le témoin 16 : [wuj ku kalikó] ; ce témoin emploie également une forme [jyé wuku a], qui rappelle le nom [wuku] "roucou" du *Bixa orellana* L. (Baker & Dardeau 1930). [tamarē/tamarē/tamari] (d'après le nom haïtien du *Tamarindus Indica* L.) est associé en 15 aux "yeux de chat", alors que c'est le gris des yeux qui appelle une comparaison avec le chat pour le témoin 19, lequel évoque à propos de cette couleur le "grimaud" (type physique de la terminologie classificatoire ; il est caractérisé en milieu paysan par les traits suivants : peau rouge ou jaune, cheveux crépus et clairs, traits variables, in Labelle 1978 : 163).

231 Nen an (le nez)

A. Seul varie le caractère de la voyelle : cette dernière est d'une façon générale nasale ou semi-nasale, sauf en 4 où le témoin produit une voyelle orale. Il est à noter, au passage, que le créole fait usage de l'opposition de nasalité : partout en effet, on distingue un mot [nē] ou nē] "nez" d'un mot [né] "nœud (d'un végétal)".

En examinant la carte suivante (n° 232), on remarque que les mêmes témoins peuvent avoir, d'une réponse à l'autre, et surtout d'un contexte à l'autre, une prononciation variable : si le témoin 4 utilise cette fois une voyelle nasale, ceux des points 6 et 17 utilisent pour l'équivalent créole de "ailes du nez" une voyelle orale.

B. Le quad. ne connaît qu'une forme à voyelle orale (MB, LMPT). Il en va de même pour le réun. (ALRé I, carte 83 : "né") ou le mau. (BH : "nene").

232 Pwent nen ; zèl nen (pointe de nez ; ailes du nez)

A. De toute évidence, certains témoins (pts 2, 6, 14, 19) n'ont pas compris la question de l'enquêteur : ils fournissent la forme créole correspondant au fr. "peau du nez".

B. Une forme de duel est donnée en 17 et 18.

C. La forme métaphorique citée en 15 est très isolée ; on pense à l'étymon "beaupré" à la fois pour des raisons sémantiques ("mât placé à l'avant (d'un grand navire à

voiles), plus ou moins obliquement [...]", d'après LGRLF) et formelles. Le quad. (MB) possède une forme voisine "bopré" (bout-dehors à l'avant des bateaux à voile).

233 Formes de nez

Parmi les traits faciaux, la forme du nez fait l'objet d'abondants commentaires, si l'on en juge par la richesse des collocations enregistrées. Cependant elle n'est pas, sur cette carte, rapportée à une classification en types de couleur ; ce qui n'est pas sans rappeler le constat que Labelle (1978 : 161) tire des définitions des types de couleur selon les critères physiques, en milieu paysan (groupes de la plaine de Léogane, zone rurale du département de l'Ouest) : "Les traits [faciaux] ajoutent ou non à la beauté mais *ne discriminent pas un type physique*" (nous soulignons).

234 Zo nen, bra nen (os de nez)

A. Cinq variantes ont été recensées : [zó nē, tòk a nē, bwa nē, klé nē, filèt nē]. Peleman (1978) donne pour "tòk" la définition suivante : "selle haïtienne en paille" ; il signale l'existence d'une forme "tòk a nin" (dos du nez). Selon toute vraisemblance, cette forme [tòk] est issue du français "torque", forme dialectale de "torche", "chose tortillée ou roulée en forme de collier", et pour le sens appartenant au langage technique, "selle bourrée de paille" (d'après LGRLF). Le créole haïtien possède du reste un autre terme, également technique, à savoir [twòkèt] "bouchon de paille ou de tissu, torsade de tissu" (objet utilisé pour le portage sur la tête), et issu du mot "torquette". Il est curieux de voir généralisés des termes aussi techniques, mais le fait n'est pas rare en créole haïtien.

B. Parmi les autres créoles, seul le réun. offre des formes proches de certaines des variantes haïtiennes : "lé bwa d né, lé zó d né" (ALRé I, carte 83).

235 Tou nen (narine)

A. Les témoins proposent toujours une forme composée, le plus souvent issue du français "trou de nez" (on peut du reste ajouter que le français populaire aujourd'hui encore connaît surtout "trou de nez", et ignore "narine").

Des formes de duel apparaissent en 4 et en 16.

En 15, une des variantes [tabatyè né] évoque la désignation la plus commune de la rotule, [tabatyè jénu] (cf. comm. 284).

Il est à noter que la région du Nord-Est, habituellement grande pourvoyeuse de composés à préposition intercalaire, n'en fournit pas pour les désignations de la narine.

B. Comparaison entre créoles : Réun. (ALRé I, carte 83) "lé tru d né", "lé narin". Quad. (LMPT) "tou-a-né".

236 Bouch mwen (ma bouche) ; 238 Po bouch (lèvres)

A. Carte 236 : Les formes issues du français "bouche" sont très répandues. La variante proposée en complément par les témoins 2 et 6 [djòl] désigne habituellement dans le basilecte port-au-princien la "gueule" des animaux. Utilisée

pour référer à des humains, elle comporte une connotation péjorative (Valman *et al.* 1981). Les témoins n'ayant pas glosé cette variante, il est fort possible qu'elle ne comporte pas pour eux cette acception dépréciative. On aurait dans ce cas une situation comparable à celle signalée dans l'ALRé I (carte 83) où sont proposés "buc, bus", et également "gèl, gèl", comme noms de la bouche. Pour RC (1974 : 773), "il semble que le créole ait conservé le sens qu'offrent pour "gueule" bon nombre de dialectes français" (FEW IV, 310, b : "bouche", "bas du visage"). En haïtien, on trouve par exemple le terme dans un composé [pó djòl] litt. "peau de gueule" (cf. carte 238, pt 13) qui dénote les lèvres.

B. Carte 238 : la variante [pó buε] (< peau de bouche) est de très loin la plus fréquente. Les autres variantes sont également des composés : [pó djòl 13] (une mention), [ãlè buc 10] litt. "(le) en l'air de bouche" (une mention). Le mot français "lèvre" (moins transparent que les composés créoles, ne s'est maintenu nulle part.

237 Tuipe, kuipe (faire un bruit avec la bouche)

Concrètement, il s'agit d'émettre une sorte de clic, que les Haïtiens utilisent pour marquer leur désapprobation. Ce son n'a pas de fonction linguistique dans la langue. Le verbe est probablement un néologisme construit à partir d'un radical onomatopéique. On se fonde sur l'hypothèse de lois phonétiques stables et régulières et sur la présence de faits phonétiques parallèles constatés dans d'autres cartes (cf. 282 "Cuisse", 305 "Fesses", par exemple) pour trancher en faveur d'un étymon *[kʷip] (forme non attestée, à notre connaissance).

On relève dans cette carte d'importantes différenciations phonétiques.

Le [k-] initial s'est palatalisé en [tɕ-] dans à peu près dans tout le domaine. Cette palatalisation n'a pas lieu dans les localités 3 et 10. Le point 11 offre conjointement une variante à affriquée initiale et une variante à [k-] initial. Ce phénomène pourrait indiquer que ce point d'enquête se trouve dans le voisinage de l'isoglosse.

L'élément semi-vocalique [-w̥-] ne subsiste qu'en 3, 4, 5, 7 et 10.

La première voyelle est variable : [-i- (de loin la plus représentée)/ -u-/ -u-].

Si le [-p-] intervocalique ne varie pas, la voyelle finale connaît une variation minimale : [-é] sur tous les points, avec [-a] (14A).

239 Dan (dent)

Il n'y a rien à signaler à propos des données si ce n'est leur remarquable uniformité.

240 Kwòk dan (canine)

A. Les variantes sont nombreuses et inégalement représentées :

[dã εē : 1, 5, 7, 8, 12, 14, 16, 20/dã ε^yē 3, 6, 10, 17, 18, 19 z, 20 z] (< dent de chien) ;

[kanin 3, 16] (< canine) ;

[dã pikèt 4] (< dent en piquet) ;

[dã su kóté : 10, 15, 20, dã akóté 19] (dent sur/à côté) ;

[kwòk dã 9, 11, 15 z, 19 z, 20 z, kwòk 11] (< dent croc) ;

[dã pwēti 11] (< dent pointue).

B. Le témoin 20 donne à [dã εẽ] une autre acception, sans du reste préciser si cette expression s'emploie pour toutes les dents (y compris les canines) : [ti dḡ̃ ↵ u piti épi l blā, ètèl gē bèl dã, i gē dã εẽ, ti dã l byē blā] "petites dents très blanches". Son point de vue n'est d'ailleurs pas isolé : [dã εẽ sō ↵ ò bèl ti dã épi dã l blā, not. 19] "Dents de chien, ce sont de belles petites dents et puis ses dents sont blanches".

C. [kwòk dã] assume différentes valeurs : "dents du porc" (15, 19), "canines" (11), "dents longues comme celles d'un porc" (20). Le quad. connaît une "forme kròkchyen/kwòkchyen" (arbre dont les épines ont la forme de crocs de chien, d'après LMPT) qui laisse penser que [kwòk] en haïtien régional pourrait également être spécialisé dans la désignation de la dentition animale (tout comme [djòl] l'est pour la "gueule"). L'origine française est indéniable : "Ce terme [kròk] sert à désigner divers outils qui possèdent tous un fer recourbé [...]" (RC 1974 : 739) et "crocs" désigne, en plus des dents pointues de certains animaux, les dents de l'homme en français (cf. les expressions "montrer les crocs", "avoir les crocs").

241 Dan devan (incisive)

Cette carte est intéressante à plusieurs titres :

- en raison de la variation lexicale qu'elle montre : [dã devã (tous points sauf 5), dã marasa (jumelles) 8, 16, dã nē 19, 20] (< dents de devant, dents du nez) ;
- pour la variation phonétique présente dans les formes issues de "devant", réalisées soit [devã], soit avec une voyelle antérieure tendant vers l'arrondissement [dḡ̃vã 2, 4, 7, 10, 13, 16].

Le français populaire utilise "dents de devant" pour les canines et les incisives (on trouve également dans cette langue le composé "dents de l'œil" pour désigner les canines du maxillaire supérieur). Les témoins ont parfois évoqué la paire d'incisives et non la dent isolée : c'est ce qu'expriment [dã marasa] ("dents jumelles") et les formes à duel enregistrées en 12 et 13 : [dé dã devã, dḡ̃ gwó dã dḡ̃vã yó] "(les) deux (grosses) dents de devant".

242 Dan pilon (molaire)

A. L'une des variantes attestées est susceptible d'une variation : [dã dèyè/dã dèʷè 16, 18/dã dèè 4, 9, 11, 13, 14] (< dents de derrière). On observe ici un phénomène très courant en haïtien, l'amuissement du glide intervocalique. Les autres formes sont : [dã pilō, gwó dã pilō, dã mæwè, gwó gwó dã, gwó dã dèyè/gwó dã dèè, gwó gwó dã dèè, dã dukla, dã burik] (< pilon, mâchoire, gros, bourrique).

B. Le quad. connaît également "grodan/gwodan" (LMPT). Il en va de même pour le réun. avec : "gró dan" ("grosses dents", "pré-molaires et molaires" in RC 1974 : 1034). Le français populaire utilise également "grosses dents" pour les molaires et pré-molaires.

243 Dan zòrèy (dent de sagesse)

Il existe deux synonymes dont l'un est affecté par une variation phonétique ([ó/ò] et [y/j]) :

- [dã zòrèy 1, 2, 3, 5, 6, 8, 9+, 11, 15, 16, 17, 19, 20/dã zórèy 7, 18 /dã zòrèj10] (dent des oreilles) ;
- [dã maεwè 8] (< dent de la mâchoire).

On note que [dã maεwè 17] désigne la molaire sur la carte 242.

244 Chenèt (incisives espacées)

A. On a obtenu différents motifs de dénomination :

- [εcénèt/εġnèt/ε:nèt/εénèt, ti cénèt, cénèt dévā dā] (< fr. chaînette)
- [uvèti dā 1] (< ouverture)
- [fāt dā/fāid ε dā 11, 18, 19] (< fente).

Si le premier motif est assez bien représenté dans tout le domaine, le second n'apparaît que dans le Nord. Quant au troisième motif, curieusement, il n'apparaît que dans le Sud.

Peleman (1978) offre l'attestation "chénèt dan" qu'il traduit par "dents écartées".

Plusieurs témoins ont donné d'autres noms :

- [dã cénèt 2, 4]
- [dã uvè 2] (< ouvertes)
- [dã ékaté 4, 5] (< écartées)
- [dã fénèt 14, 15] (< fenêtre)
- [pat dā εwal19] (injurieux ; référence aux dents du cheval)

[dã fénèt] litt "dent fenêtre" doit probablement être imputé à une déformation orale (attraction paronymique).

Le commentaire du témoin 19 fournit des indications d'emploi : on utilise les mots [cénèt] et [fāt dā] en parlant d'une personne qui a de très belles petits dents, des "dents françaises". Mais quand quelqu'un a de vilaines dents, séparées par un large espace, alors on dit [pat dā εwal] et c'est injurieux.

B. Les travaux portant sur les autres créoles français examinés ne semblent pas offrir de terme pour ce référent.

245 Mazora (édenté)

A. Le quad. possède également le composé "san dan" (LMPT) qui a été enregistré dans les localités 10, 17, 18, 19.

[dã racé 2, 8, 16, 18] et sa variante [dã racèt 4, 6, 9, 11] évoquent le quad. "raché : se déchausser (pour une dent)" (LMPT). L'étymologie est transparente (< arracher ; aphérèse).

B. Pour [mazóra 1+, 3, 4, 6, 7, 9, 10, 14, 15, 16, 17, 18+, 19, 20], forme de loin la plus répandue, on se trouve confronté à une énigme étymologique. Le mot connaît deux emplois, l'un nominal [ō mazóra u yé 15] "(c'est) un édenté que tu es", et l'autre verbal : [u mazóra nèt 15] "tu es complètement édenté".

C. On trouve encore deux formes sujettes à variation, d'une part [bue fòbò 1/bue fóbó 5, fòbòk/djòl u fóbò 15] (< faux bord ?) et d'autre part [dã bay/dã baè 11], ainsi qu'une forme due probablement à une étymologie populaire (?) : [yó di 1 gē bayè nā

bue li 20] "on dit qu'il a une barrière dans la bouche". L'étymon est, selon toute vraisemblance, "bâiller" (cf. carte 207).

D. Les expressions moqueuses abondent : [mun māké dā 6, 10] "personne à qui il manque des dents", [mun sā dā 17, 18] "personne sans dent", [djòl sā dā 19] "gueule sans dent", [djòl pwòp 8] "gueule nette", [ɛwal bud ɛ dā 19] litt. "cheval bout de dent", [kabrit pa gā dā 19] "chèvre (qui) n'a pas de dent".

246 Lang (langue)

Cette carte a surtout un intérêt phonétique : en 12 points d'enquête sur vingt, le phonème /g/ figurant en finale de mot après un segment vocalique nasal est réalisé comme une nasale dorso-vélaire [ŋ] ou comme un son intermédiaire [ŋ̃]. Les attestations de formes présentant une consonne orale finale dans les huit autres points d'enquête conduisent à mettre en question l'assertion de Dejean (1980 : 116) sur la présence systématique de l'allophone dorso-vélaire dans ce type d'environnement.

247 Lalwèt (luette)

A. Au plan phonétique, on remarque surtout la variation [w/w̃], déjà repérée précédemment à propos de la carte 237. La prosthèse est générale.

B. La maladie signalée en 4 et 6 [lalwèt tōbé] (cf. notice) en évoque une autre, [biskèt tōbé] (= douleur thoracique). Elle fait vraisemblablement partie de ces troubles dont Weniger (1985 : 22) dit qu'ils affectent des organes connus dans l'anatomie populaire, mais qu'ils ne sont pas retrouvés dans la médecine moderne.

248 Krache (salive)

A. La variation lexicale [kraéé, saliv, bavé bue] est intéressante dans la mesure où elle est proche de celle attestée en réun. (ALRé I, carte 83) "là kraé ou là kras ; là saliv ; le kracha ; là bav ...". Le mot "kras" est classé par RC (1974 : 738) parmi les "survivances dialectales" (renvoi au FEW II/2, 1267, a). En haïtien, [kraéé] est de loin la forme la plus répandue.

Pour le quad., LMPT donne les mots "kracha" (crachat, salive) et "bav" (bave), salive, crachat", tandis qu'on a "bav" (bave) pour le créole de Marie-Galante (MB).

B. Certains témoins (4, 9, 18) établissent une distinction entre la salive et le crachat.

C. Les composés sont rares : [dló bue 9] (< de l'eau de bouche) et [bavé bue 10] (< bave de bouche). Ils coexistent dans les deux cas avec des mots simples.

249 Chive (cheveux)

A. Cette carte contraste quelque peu avec la carte 210 ("Expressions employées à propos des cheveux") puisqu'on y trouve une variante à voyelle intermédiaire [ɛ̃] (pts 15, 12), ou une forme à voyelle [i] (pt 19). Historiquement, il est à noter que la seule

forme figurant dans Ducœurjoly 1802 est "chiveux" (= "poil de la tête, il ne se dit qu'en parlant de l'homme"). Il s'agit donc d'un mot attesté dans le créole parlé à la fin du XVIII^{ème} siècle. Il est significatif que cette variante apparaisse aujourd'hui uniquement en liaison avec une question relative à la désignation des cheveux. Lorsqu'ils ont dû répondre à des questions portant sur le type de cheveux ou sur leur couleur, les locuteurs ont, de préférence, utilisé les variantes à voyelle [é] ou [ɛ̃]. Dans le futur, la variante [chive], qui n'est donc pas récente, pourrait, à partir du Sud s'imposer comme forme d'emploi général, si se poursuit le mouvement volontariste de "déviance maximale" par rapport au français, lancé par certains groupes de jeunes lettrés haïtiens dans les années 80, dans le cadre du mouvement pour la promotion du créole.

B. L'examen comparatif des cartes 210 et 249 nous permet de constater que des voyelles arrondies sont utilisées de façon courante en régions Nord et Nord-Est, mais qu'elles sont également susceptibles d'apparaître de façon épisodique dans d'autres zones.

250 Chive kwòt (cheveux crépus)

Les cheveux "crépus et très courts" [kwòt/kòt, grēn/grēn/grèn/grīn, frizé, raz, kut, bul] (< crotte, graine, frisé, ras, court, boule) peuvent être comparés à des grains de poivre. On trouve en effet deux allusions à cette épice : [lò pwav 8] "lot de poivre", et [u sâblé pwav pótórik la 16] "Tu ressembles au poivre de Porto-Rico". La même comparaison est faite à la Réunion (cf. ALRé I, carte 84 : "sévé grē n pwav") et dans les autres créoles de l'Océan Indien. Ce type de cheveux est parfois envisagé de façon péjorative, comme par exemple sur la carte 210 : [tèt li grēn, mové éévé 7]. Une telle péjoration est systématique dans l'Océan Indien. Elle ne l'est pas en Haïti (où le phénotype africain est très dominant).

Lorsqu'une personne ne coiffe pas ses cheveux crépus, on dit que "ses cheveux ressemblent à des crottes de chèvre" : [cévé ètèl tãku grēn kaka kabrit, carte 210, pt 20].

251 Chive "swa" (lisses)

Les cheveux peuvent être "fins et lisses" [swa/swãh, siwó, fē, siré, sup, pasé] (< soie, sirop, fin, ciré, souple, repassé). La dernière variante de la liste se comprend mieux lorsqu'on sait que les coquettes se repassent effectivement les cheveux à l'aide de fers à défriser. En Haïti, la qualité soyeuse des cheveux est régulièrement associée à la beauté ; des cheveux lisses sont de "bons" cheveux, comme du reste à La Réunion où les témoins de l'ALRé ont fait le même genre de commentaires. C'est essentiellement le type de cheveux qui permet de classer les personnes dans les catégories des "marabouts" (7), des "mulâtres" (8), ou des "grimauds" (9, notice). En milieu rural, les autres paramètres de classification (forme des traits, couleur de la peau, couleur des yeux, etc.) ne semblent guère pris en compte.

252 Cheveux en désordre

A. La forme [katiyé 2] est proche du réun. "ka:ʔtiyé : mettre en pièces ; [...] rouer de coups", forme que RC (1974 : 724) classe parmi les "survivances dialectales ou

archaïsmes français" (renvoi au FEW II/II, 1426, b). Le terme haïtien qui s'utilise à propos de cheveux "ramenés sur un des côtés de la tête" n'est pas sans rappeler le sens dialectal ancien "couper en quatre, mettre en quatre, mettre en quartiers".

B. Plusieurs informateurs font allusion à un "lutin" (?) (cf. les différentes expressions relevées en 6 et 16). Signalons à ce propos que le mot [litē] et ses variantes [lutē] et [ti ɛwal] (cf. carte 1136) désignent souvent dans la culture populaire l'enfant mort non baptisé, et parfois seulement, l'enfant non baptisé. Avant le baptême chrétien, il n'est qu'un [ti ɛwal] "enfant possédé par un esprit du vaudou" : s'il vient à mourir, il meurt possédé. Nous ignorons si, dans les expressions recueillies, [litē] a ce sens, ou bien s'il conserve celui de "génie malicieux" qu'il a en français d'assez bonne heure, un génie qui au cours de la nuit s'amuserait à emmêler les cheveux de ses victimes endormies.

C. [gayé] (< égayer (s')) : cet étymon est le plus vraisemblable ; d'après LGRLF en effet, il s'agit d'un mot dialectal de l'Ouest dont l'une des acceptions est, par extension, "être répandu, dispersé en parlant de plusieurs choses".

D. [lagé] (< larguer). Il s'agit d'un terme également issu du français. Au sujet de la présence de termes de marine dans les lexiques créoles, RC (1974 : 645-646), s'appuyant sur une étude de G. Massignon, souligne "combien il est difficile, et d'ailleurs inutile, d'affirmer le caractère nautique de tel ou tel terme créole, puisque l'étymon peut parfaitement, dès le XVII^e siècle, appartenir déjà au lexique "terrien" de l'Ouest". Ce néologisme créole s'emploie actuellement avec le sens de "relâcher, défaire, desserrer" un nœud de lacet, une ceinture, etc. Les cheveux se mettent en désordre quand on les a relâchés.

E. [maré] pose un autre problème. Du fait de la présence du terme [lagé] sur la même carte, et en dépit de leur différence sémantique, nous avons d'abord pensé à lui assigner l'étymon "amarrer" (cf. LGRLF : "Fig. Attacher, lier, retenir ; attaché, lié, retenu"). Cependant le réun. offre un adj. "mayé" (pris, enchevêtré, pris les uns dans les autres) que l'on emploie dans l'expression "sévé mayé" (cheveux emmêlés) (RC 1974 : 805). On trouve d'autre part un verbe "āmayé" (enchevêtrer), plus rare, dans différents créoles de l'OI (réun., maur., rod., seych.). RC signale à ce sujet que si le FEW n'offre que "se mailler" (= se prendre dans les mailles), "mailler" au sens de "se prendre" est attesté dès le XVI^e siècle. Le passage en créole haïtien de [mayé] à [maré] pourrait être dû à un phénomène d'attraction paronymique. Le dictionnaire de Peleman 1978 (créole du Nord-Est d'Haïti) confirme, du reste, cette étymologie : s'y trouve consigné un verbe "mayé" (= "entrelacer, embrouiller"). L'auteur offre un exemple d'emploi avec "tanbou mayé", expression employée pour désigner le "koudjay", ce dernier terme étant ainsi glosé : "tout bagay ki cho konouè madigra, kanaval bagay konsa ; vacarme, animation, fêter, danser dans la rue". Enfin il propose ce qui semble être une variante, "maryé".

F. [eifōnē] : ici encore, l'étymon est transparent (< chiffonné). Quant à l'emploi d'un tel vocable, il est assez prévisible dans la mesure où les femmes pratiquent parfois le repassage des cheveux (cf. le commentaire 251).

253 Chaple (eczéma de tête du nouveau-né)

A. [ɛaplé/ɛaplè/ɛaplèt] : on retrouve la variation sur les voyelles moyennes déjà rencontrée ci-dessus. Le couple [ɛaplé/ɛaplèt] rappelle la paire [mèglé/mèglèt] de la carte 197 (pt 15). La variation [-é/-èt] est bien attestée dans le corpus.

B. L'étymon est vraisemblablement "chapelet" : le terme a été recueilli dans le cadre des travaux pour l'Atlas de Normandie ; il désigne "une sorte d'eczéma des petits enfants" (Brasseur 1970 : 21).

C. Le quad. (MB et LMPT) ignore ce terme ainsi, semble-t-il, que le réun. et le mauricien.

D. Certains témoins proposent le terme généralement employé pour désigner les pellicules (du cuir chevelu) (pts 1, 4, 9, 11, 14, 15, 16), ou encore un composé (15), ou une autre forme [ka| 3, 5] (< écale). Valdman *et al.* (1981) fait des mots "kap" et "ka|" des synonymes et leur assigne le sens de "pellicule".

E. Le témoin du point 5 propose une explication : cet eczéma provient du fait que le liquide amniotique a "caillé" dans le ventre maternel (cf. notice 5). Il est à noter que le témoin 8 propose en premier lieu une désignation [kras vāt] "saleté du ventre" mettant également en cause le ventre maternel.

254 Kap (pellicules du cuir chevelu)

Un mot, [kap], a une extension généralisée. Sa variante [tap] a été enregistrée au point 9 : on a déjà observé, à différentes reprises, cette palatalisation de [k] dans la même localité (cf. par exemple carte 251, not. 9, la forme du pronom relatif).

Cette forme ne se rencontre pas dans les autres créoles étudiés.

Les autres variantes sont isolées : [kras 1] (habituellement "saleté, crasse") [ka| 3] (synonyme de [kap]), [ga| 8] ("gale"). Il est à noter que le mot [ga|] a également été proposé par le témoin 6 pour désigner l'eczéma de tête du nouveau-né. Ce terme technique désignant une maladie cutanée et contagieuse des animaux (d'après LGRLF) a vu s'étendre son champ contextuel.

255 Tèt chankre (crâne chauve)

A. [tèt nòb] : à propos de cette variante assez répandue, quoique nettement circonscrite (tout le Nord l'ignore), et dont nous n'avons pas retrouvé la trace dans d'autres créoles, on pense bien sûr au français "noble", et en particulier à son utilisation dans cette langue, après le nom, "dans certaines expressions vieilles ou didactiques" (LGRLF : "parties nobles ...")

B. [tèt kalé] : ce tour est attesté à date ancienne dans le créole de Saint-Domingue, de même que le verbe "kalé" (Ducoeurjoly 1802 : 340 "calér, - tête a ly calé; peler, ôter le poil ou la peau, - il a la tête pelée"). Le réun. qui possède deux verbes "kalé" semble ignorer celui-là que l'haïtien contemporain utilise également dans le sens d'"éplucher", "peler". B & W 1960 signalent à propos de "écale" ("forme dialectale du

normand ou du picard [...] d'un mot francisque" ayant le sens de coquille) l'existence d'un dérivé "écaler" dont procède probablement cette forme haïtienne.

256 Albinos

A. [albinòs/albinès/aldinòs/bulòs/bilòs] (< albinos) : on relève un certain nombre de déformations aberrantes.

B.

"L'albinos au contraire cristallise tous les niveaux de signification en opposition avec le blanc. Défini comme l'enfant de deux noirs, avec sa peau rouge rude et tachée, ses cheveux crépus rouges, ses yeux incapables de supporter le soleil, il est une curiosité qu'on craint, dont on peut se moquer cruellement, intimement associée à la misère et à la mendicité. C'est pourquoi on l'appelle *blan mizè*, "blanc manant" (survivance relative aux engagés coloniaux), *blan poban* (allusion à une sorte de banane de qualité inférieure). Les gens de type "mauvais grimaud", phénotypiquement proches de l'albinos, mais qui n'en sont pas, participent de ces connotations d'infériorité sur tous les plans [...]. Par extension le terme "grimaud" peut servir d'injure ou de subterfuge pour exprimer des sentiments hostiles envers des gens que l'on n'aime pas ou qui se croient supérieurs". (Labelle 1978 : 171-72).

Les témoins des points 2, 6, 10, 14, 15 fournissent des dénominations péjoratives, des périphrases descriptives et des insultes (?) : "grimaud", "blanc misère" (2), "Son corps est tout tacheté ; tu dis que son corps est grêlé" (6) ; "corps peint, corps de [bustabak], (perroquet noir, ami des savanes : *Crotophaga ani*), corps d'albinos" (10) ; "peau à l'envers" (14) ; "Le corps d'une telle personne est complètement peint" (15).

[po lānvè 14] "peau à l'envers" constitue - d'après Labelle *op. cit.* - "une insulte dans la bouche du paysan noir destinée à quelqu'un dont la couleur de peau est la même que celle qu'il a sous la plante des pieds et autour de l'anus. Le sens du mot diffère à Port-au-Prince chez les petits-bourgeois où le *po lanvè* réfère à un type de personnalité pour stigmatiser le noir aliéné aux blancs ou aux gens clairs". Et Labelle d'ajouter : "N'importe quel blanc, n'importe quel rouge, peuvent être appelés "albinos", *po lanvè*, termes injurieux proférés sous le coup de divers sentiments".

C. L'albinos a la réputation d'avoir des problèmes de vision : il voit les choses grossies (6) ; il ne peut pas regarder le soleil (9, 20). Valdman *et al.* 1981 (cf. entrée "albinòs") fait état de la même difficulté ("Je albinòs pa ka gade solèy"), qui se trouve signalée dans LGRLF : "Les albinos ont les yeux tellement sensibles qu'ils ne peuvent supporter la lumière du jour."

D. [pit lèsè, é lèsè ki fè mun sa: 1] litt. "enfant des "Saints" ; ce sont les "Saints" qui font ces gens-là" : le mot [lèsè] (< fr. Les Saints) est un synonyme de [lwa] "divinité du vaudou". C'est, d'après Kerboull (1973 : 51), un emprunt à la langue sacrée chrétienne. "Les Saints" en question sont peut-être les "loa Simbi" : ce sont - écrit Métraux (1958 : 92-93) - "les gardiens des sources et des mares [...]. Les enfants qui vont chercher de l'eau aux sources s'exposent - surtout s'ils sont de teint clair (nous soulignons) - à être enlevés par Simbi qui les entraîne sous l'eau

pour en faire ses domestiques. Après quelques années, il les renvoie sur terre et, en récompense de leur peine, leur octroie le don de clairvoyance."

E. [klamèy 4, klāmèy, pi:t a klamèy 5] litt. "enfant de [klamèy]": on trouve dans le dictionnaire de Peleman (1978) une attestation de cette forme "klamèy" avec le commentaire et la proposition de traduction suivants : "moun ki pa ka ouè solèy ; albinòs ?". L'étymologie de ce terme reste mystérieuse.

F. Pour le quad., LMPT offre "matoré, albinòs, nèg-blanc". "albinòs" est également attesté à la Réunion (ALRé I, carte 86).

257 Chive "kannel" (roux)

A. Les expressions haïtiennes [bab mayi 6, évé bab mayi 10, évé kulè bab mayi 13] sont très proches du réun. "sévè là ba:ʔb mài" (ALRé I, carte 86). Elles évoquent bien sûr la "barbe" du maïs.

B. [bay 2] s'emploie également à propos de la robe couleur brun-rouge du cheval, et parfois aussi à propos de la chèvre (cf. carte 1819). Le terme est vraisemblablement issu de l'adjectif français "bai" ("D'un brun rouge en parlant de la robe d'un cheval", LGRLF).

C. [kānel/kanèl] (< cannelle) est un qualificatif qui s'emploie aussi bien pour les cheveux que pour la peau.

D. [évé zĩŋ 5] : d'après Peleman (1978), "zi-ng zi-n [désigne des] êtres mystérieux associés à l'eau ; [des] enfants qui ont des cheveux longs et roussâtres". L'eau est également associée à la rousseur dans le Sud-Ouest : [pitiit sĩbi 20] (enfant des "loa simbi", esprits des embouchures, gardiens des sources et des mares ; cf. entre autres, Métraux 1958, et Planson 1974). Baker (1993 : 145) fournit l'étymon kikongo "simbi" (esprit lutin qui hante les eaux).

258 Cheveux blonds

Aucune réponse n'a été obtenue dans la moitié des localités visitées. Les témoins ont dû estimer que la question faisait double emploi avec une question précédente (carte 251). Il est significatif, du reste, que les témoins 1, 5, 8, 11 et 15 aient fourni la réponse "cheveux fins", "bons cheveux", ou "cheveux soie", au lieu de celle attendue. Toutes ces dénominations font référence à un type de cheveux conçu comme de qualité supérieure, se rapprochant à des degrés divers de ceux de l'occidental. La réponse obtenue en 3 désigne peut-être le type de cheveu que Labelle (1978 : 128) qualifie d'intermédiaire : il s'agit d'un cheveu nerveux, cotonneux, laineux, assez long et qu'on peut coiffer facilement. La couleur des cheveux sert, écrit Labelle, à préciser les types physiques ; la réponse enregistrée en 6 fait référence au type physique du "grimaud" et associe immédiatement à ce type la couleur [wuj], synonyme de "teinte claire" en Haïti. La réponse enregistrée en 4 est isolée.

259 Bab (barbe)

Le mot [bab] recouvre tout le domaine. On note au point 7, l'existence d'un autre terme [fʷélèt] dans le sens "barbe du très jeune homme". Le terme ne semble pas attesté dans d'autres créoles français et son étymologie reste mystérieuse. On pense néanmoins à "freluquet" (1611, dér. de *freluque* "mèche de cheveux" (XVe s.), altéré de "freluche" ornement vain, d'après B & W 1960).

On relève l'utilisation du pluriel pour référer à la barbe dans la glose fournie au point 13 : [sa āba yó rélé yó "bab"] litt. "ça en bas on les appelle "bab"".

260 Moustach, bigòt (moustache)

A. Un certain nombre de formes issues du français "moustache" offrent une variation [u/ũ] comme on pouvait s'y attendre, compte tenu du contexte nasal de la voyelle. L'autre point de variation concerne la consonne finale (sifflante ou chuintante). Le réun. (ALRé I, carte 87) connaît la même variation en finale : "là mustaε, là mustas, là mustaε̃".

B. Le statut de [bigòt] est loin de faire l'unanimité : c'est tantôt un synonyme de [mustaε/mũstaε], tantôt un terme servant à désigner une partie également pileuse (bouc ?). Son étymologie reste mystérieuse : LGRLF offre "bigorne" ("1389 ; du lat. *bicornis*, par l'anc. prov. [...] Agric. Pioche à deux fourchons), mot qui est une variante de "bigot" ("1366 ; dial. peut-être de l'ancien provençal *bigos* [...]).

261 Pafouten yo (les favoris)

Le seul fait remarquable est celui de la variation de l'initiale consonantique [p/f] ; les variantes en [f-] sont établies dans les zones les plus périphériques (Nord-Est, Sud-Ouest). Valdman *et al.* (1981) enregistre cette variation. L'étymologie est obscure.

262 Po a (la peau)

A. [tɛwĩ^h/tɛwĩ ɓ] : cette variante à affriquée initiale est due à une palatalisation. Elle est très isolée. Son étymon est le français "cuir". Bloch & Wartburg (1960 : 170) en donnent la définition suivante : "Cuir. En dehors de son sens propre, est souvent pris au sens de "peau de l'homme", jusqu'au XVIIIe s. ; encore usité dans ce sens dans quelques locutions [...]". On remarque, entre autres, les exemples d'emploi suivants dans LGRLF : loc. "Entre cuir et chair" ; fig. "Tanner le cuir à qqn", "le battre".

B. On relève sur la carte 264 l'expression [Ayisyé pó nwa 2, 5, 8] "Haïtien à peau noire", pour désigner l'homme noir d'Haïti.

263 Yon Blan (personne blanche, Blanc, Blanche)

"Les Haïtiens affirment volontiers que tous les blancs se ressemblent. Une vieille chanson créole raconte qu'en pays étranger, il n'y a pas de belles marabouts, de belles griffonnes créoles ; toutes les femmes y sont d'une même couleur". (Labelle 1978 : 113).

A. Le terme [blā] dénote en haïtien la couleur de peau. Il possède aussi des valeurs connotatives (caractère étranger, richesse, puissance). Labelle (1978 : 171) écrit encore :

" "Blanc" connote d'abord une façon d'être, étrangère, qu'on perçoit dans la langue, le comportement intimement lié aux privilèges économiques des possédants. Ainsi à Port-au prince on sait référer à des Américains noirs de passage par l'expression : "Blan noua sa yo" [Ces Blancs noirs]. Et les domestiques désignent les ambassadeurs africains, luxueusement installés dans leurs villas à Pétionville, comme des blancs d'Afrique. En corollaire si on est blanc de type mais perçu comme non étranger, non touriste, on peut devenir autre chose qu'un blanc, un "rouge" du pays par exemple, dont le comportement social est perçu comme différent à l'égard des gens. Dans d'autres contextes "blanc" ne connote plus que la représentation de la richesse et du pouvoir des classes dominantes régionales : tout noir haïtien qui a des contacts avec la ville, a un "cercle" sera appelé "blanc". [...]"

L'enquêteur avait pour objectif de recueillir les mots créoles correspondant à "personne blanche" et dans une large mesure, il y est parvenu.

Seul le témoin 1 précise que le terme s'applique à tout non Haïtien. Le témoin du point 20 confirme [blā+] au sens de "personne de race blanche" et propose deux lexèmes [étrājé] (< étranger), [ékóni] (< inconnu) pour référer à l'étranger. Quand on a besoin de préciser la nationalité d'un "Blanc", on spécifie [blā] à l'aide d'un adjectif comme en 5 : [blā frāsé ; blā amériké] (Blanc français ; Blanc américain).

B. Les gloses [mun blā yó sa sé mun wuj 7] "les Blancs ça ce sont des personnes à la peau claire" et [sō ← ò mun wuj 20] "c'est une personne claire de peau" sont à décoder en ayant à l'esprit la définition des types physiques de Labelle (1978 : 162), en l'occurrence pour le "rouge" : "personne de teinte claire, cheveux variables, traits variables".

C. Le témoin 6 (cf. notice) fait allusion à une divinité vaudou "Mèt-dló". Il s'agit probablement du "loa Agoué" ou "Agoué-Taroyo" dont le blanc est la couleur symbolique et auquel on prête l'apparence d'un mulâtre au teint très clair et aux yeux verts comme la mer (d'après Métraux 1958 : 89). On remarque d'ailleurs que ce témoin évoque dans la même énonciation la belle peau des "mulâtres" (définition : "peau rouge ou jaune, cheveux soyeux, traits variables", selon Labelle (*op. cit.* : 63)).

D. Le témoin 9 associe la peau "blanche" à la "grimelle" et au "grimaud", et d'une façon plus générale aux personnes qui ont la peau "rouge", comme le montre la traduction d'un enchaînement de questions (non transcrites ici, mais signalées par l'abréviation (Q.)) et de réponses (R.) portant sur la terminologie de couleur :

"Q./R. Tu es (un) Blanc ; tu as la couleur de peau d'une grimelle ou d'un grimaud.
Q./R. Si tu es une fille, on t'appelle "personne noire", ou bien "personne rouge".
Q./R. Nous disons "marabout"; dès l'instant où tu as une couleur brune, on t'appelle "marabout". Q./R. C'est un enfant "rouge". Q./R. Moi, moi je suis une

personne "rouge" ; mais on m'appelle – quand je quitte mon village pour me rendre ailleurs – on m'appelle "grimaud".

Labelle (1978 : 162) note que le "rouge" pour certains paysans pauvres "apparaît comme une couleur très englobante qui inclut divers sous-types". Elle rapporte le propos d'un de ses informateurs : "Rouj, grimèl, blan, se mêm bagay" (Rouge, grimelle, blanc, c'est la même chose). Elle ajoute peu après, que "pour certains paysans pauvres un blanc peut avoir des cheveux droits ou crépus et englobe Américains, Canadiens, Dominicains, grimauds ou mulâtres haïtiens".

E. La remarque du témoin 20 (cf. notice) sur une autre nuance de "rouge" – [mun ò jã kãnèl bagay sa yó] "personne en quelque sorte couleur cannelle" – donne à penser que le témoin appartient à une couche plus aisée (Labelle 1978 : 160).

F. Le témoignage collecté en 16 constitue une invitation implicite à se méfier des valeurs connotatives de [blã]. Il existe aussi des "petits blancs" : [blã manã] (< blanc manant).

G. Il est intéressant de comparer le haït. (cartes 263 et 264) et le réun. : en ce qui concerne le réun., RC (1974 : 941) a pu constater que "la dénotation (couleur) a été [...] éliminée au profit de connotations sociales ou affectives ("nwa:" : relation de dépendance et d'affection ; "blã" : autorité, richesse, respect".

264 Un Noir, une Noire

A. Il est à noter que [nèg], au féminin parfois [nègès], est utilisé de façon assez fréquente pour référer à l'homme noir (ou à la femme noire). Le terme conserve donc sa dénotation. Il faut cependant préciser qu'à Port-au-Prince, [nèg] est un mot créole générique pour "homme" ; il ne désigne pas le Noir. Pompilus (1982 : 192) fait du reste la même remarque à propos du français d'Haïti : "Nègre (esse), n. S'emploie couramment à la place de individu, homme, gens, parfois même pour désigner une personne de la race blanche [...]". C'est ce type d'emploi qui est constaté chez le témoin 20 (cf. notice : [ò nèg sa di sò ɛ ò gasò] "un [nèg] ça veut dire un homme, un garçon".

B. On trouve en quelques endroits (13, 15, 20) l'opposition [nwa] versus [nwè] "noir/très noir", que semble également connaître le guad. (LMPT) : "on nèg nwè" (un nègre à la peau foncée). La caractérisation à valeur intensive s'obtient, dans ces deux créoles, grâce au phonème /è/. En 19, les deux mots semblent être en variation libre. L'oiseau auquel est comparé l'homme "noir, très noir" [nwa nwè] au point 15 (voir la notice) est le "perroquet noir" (*Crotophaga ani*, d'après Nelson 1979).

C. Un dérivé [nègè 6, 7] est donné comme synonyme de [nèg] et de [Ayisyè]. Ce suffixe [-è], (issu du français "-eur"), est d'un emploi assez courant en Haïti où il sert habituellement à la formation des noms d'agents, du moins dans certains champs lexicaux (cf. pour la canne à sucre : [marè], litt. "attacheur (de cannes)", etc.). Une autre forme, employée cette fois pour référer à une jeune fille, est attestée sur la carte 1369 : [yó krévè ti nèg^hèr 8A] "on a dépuclé la petite jeune fille".

D. Définition du type physique du "noir" selon Labelle (1978) : "peau foncée, cheveux crépus, traits variables" (p. 161). Elle ajoute : "La plupart des paysans en font une catégorie très englobante à plusieurs sous-types : *nouè*, *noua meul*, noir foncé, noir clair, *dé koulè*, brun, marabout...".

E. Dans un nombre important de points d'enquête (8), la réponse obtenue pour "Noir" est [Ayisyē pó nwa] "Haïtien de peau noire", ou tout simplement [Ayisyē] : il faut voir dans ces dénominations les effets de l'idéologie nationaliste-noiriste et populiste traditionnelle de l'authenticité, que diffusent certains leaders politiques et idéologiques du monde rural. Comme l'écrit Labelle (1978 : 176), à propos de cette idéologie, "l'Haïtien, le vrai, c'est le noir, mais le noir pur qui se situe relativement dans le prolongement d'une référence explicite de la liberté telle qu'elle a été conçue et vécue à l'époque de la guerre de l'indépendance".

F. Le proverbe que complète, à la demande de l'enquêteur, le témoin du point 19 (voir la notice), ne figure pas dans les différents recueils consultés (Fayo, s. d. ; Jeanty-Brown 1976). Cependant, on peut facilement l'interpréter grâce à l'évocation d'une série de proverbes voisins (empruntés à Fayo, mais transcrits dans l'alphabet de l'ALHa par commodité) :

- [dépi nã Ginē nèg rayi nèg] "Depuis l'Afrique (mythique) l'homme hait l'homme"
- [nèg ap twōpé nèg dépi nan Ginē] "L'homme trompe l'homme depuis l'Afrique"
- [ɛē pa mājé ɛē] "Les chiens ne se mangent pas entre eux".
- [ɛē mājé ɛē] "Les chiens se mangent entre eux".

La référence au chien nous remet en mémoire une insulte [Ayicyē] "Haïchien" dont – selon Labelle (1978 : 176) – "les paysans se servent entre eux. L'insulte proférée par un noir s'adresse à un autre noir et vise en lui la dureté du noir face à son semblable, la difficulté à coopérer qui caractérise le noir, impliquant que le blanc dans la même situation ne saurait être aussi dur".

G. Voir en complément les cartes et comm. 1175 ("Noir aux cheveux soyeux"), 1176 ("Noir au teint clair"), 1177 ("Personne issue de l'union du Mulâtre et du Noir").

265 Takte (marqué de taches) et 267 Takte kodenn (taches de rousseur)

L'examen comparatif des deux cartes est nécessaire car pour la question 265 les témoins donnent souvent, au lieu de la forme attendue, les noms de tout ce qui marque ou tache le corps : [lóta] (= mycose, dartre) ; [sĩn] (= "excroissance" ; "verru" ; "marque laide de la peau", selon Peleman 1978 (mais "grain de beauté" en quad., d'après LMPT) ; [dat] (< dartre) ; [butō] (< bouton) ; [mak] (< marque) ; [taɛ] (< tache) ; [ãvi] (< envie).

A. Pour "marqué de taches", le terme de loin le plus répandu est [takté] ; il est accompagné en 4 et en 17 de variantes isolées : [figũ taɛ], [taɛtɛ]. Le mot est parfois employé sous une forme redoublée [takté-takté 1, 11, 20]. Cette forme apparaît également sur la carte 267, dans une version tronquée (la troncation portant sur la finale de l'adjectif), redoublée ou non : [figi tak-tak, figi tak, kò tak 10]. Dans d'autres cas, [takté] est combiné à un élément (adjectif ou N) qui spécifie la cause